

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2019

Bureau

Président : M. Nicolas Clémence
Vice-président : M. Christian Flury
Secrétaire : M. Thierry Dérobert
Membres : M. Michele Colleoni, Mme Martine Degli Agosti

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, M. Laurent Brun, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, M. Jean Fontaine, M. Thierry Francioli, Mme Corinne Gachet Creffield, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Aristos Marcou, Mme Bénédicte Marmy, Mme Isabelle Marmy, M. Alain Mathieu, M. Eric Maugué, M. Julien Nurock, M. Yves Page, M. Bruno Reolon, Mme Céline Rosselet, Mme Nancy Ruerat, M. Damien Sidler, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, M. Muharrem Temel, Mme Olga Villarrubia, M. Thomas Vogel

Excusés :

Mme Martine Degli Agosti, M. Christian Flury, M. Kevin Reichenbach

Assistent à la séance : M. Stéphane Lorenzini, Maire
M. Damien Bonfanti, M. Frédéric Renevey
Conseillers administratifs
Mme Odile De Garrini, Secrétaire générale
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation du budget 2020

NOUVEAUX OBJETS

- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 192-19.10 Chemin des Mérinos – Collecteur séparatif et bassin de rétention – Crédit d'investissement complémentaire **p. 1624**
Entrée en matière Fr. 542'000.—
 - b) 193-19.10 Modification des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) **p. 1624**
Entrée en matière

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

- c) 194-19.10 Modification du statut du personnel (articles 35, 39 et 56) **p. 1626**
Entrée en matière
- d) 195-19.10 Mairie de Lancy – Rénovation de la salle du Conseil municipal et travaux supplémentaires à la rénovation – Crédit d'investissement complémentaire **p. 1626**
Entrée en matière
 Fr. 974'000.--
- e) 196-19.10 Transfert de parcelles du patrimoine financier au patrimoine administratif - Construction du groupe scolaire « école du Plateau » **p. 1627**
Entrée en matière
- 8) Projets de délibération du Conseil municipal
- 197-19.10 Crédit budgétaire complémentaire pour des vacances offertes aux familles lancéennes précarisées **p. 1628**
Entrée en matière
 Fr. 27'000.--
- 9) Motions – Résolutions
- a) Motion des groupes des Verts et Socialiste « Pour un plan climat lancéen » (M 001-2019) **p. 1634**
- b) Résolution des groupes PLR et PDC « Oui, à une modification de zone de qualité au Pont-Rouge/chemin des Vignes » (R 002-2019) **p. 1643**

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 10) Commission des travaux et constructions, séance du 30 septembre 2019, rapporteur Mme Corinne GACHET CREFFIELD
Commission des finances et du logement, séance du 14 octobre 2019, rapporteur Mme Nancy RUERAT
- 187-19.09 Quartier de l'Adret – Pont-Rouge - Aménagement des chemins des Mérimos et de l'Adret, hors périmètre de la place Pont-Rouge – Crédit d'investissement **p. 1646**
 Arrêté
 Fr. 8'300'000.--
- 11) Commission de l'administration et des affaires économiques, séance du 7 octobre 2019, rapporteur Mme Olga VILLARRUBIA
- 189-19.09 Ajustement des jetons de présence du Conseil municipal dès le 1^{er} janvier 2020 **p. 1649**
 Arrêté

D. RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 12) Commission des travaux et constructions, séance du 30 septembre 2019, rapporteur Mme Corinne GACHET CREFFIELD
- Efficience énergétique – Présentation du projet SIG-ECO21 Collectivités **p. 1650**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

- 13) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 octobre 2019, rapporteur M. Thierry DEROBERT

Divers

- 14) Commission du développement durable, séance du 9 octobre 2019, rapporteur Mme Jeanne BENCKER

- a) Information suite à la réponse du Conseil administratif à la motion « Lutte contre le plastique » **p. 1652**
- b) Retour sur la gestion de la vaisselle réutilisable à la fête du 1^{er} Août **p. 1653**
- c) Résultats de la procédure AIMP pour les levées des déchets **p. 1653**
- d) Maintenance et entretien des espaces publics, rues et chaussées **p. 1654**
- e) Divers

- 15) Commission sociale, séance du 10 octobre 2019, rapporteur Mme Monica DE VECCHI

- a) Budget de fonctionnement 2020 **p. 1654**
- b) Tea room Le Temps d'un arrêt – Bilan 2 ans **p. 1655**
- c) Rapport de la représentante du Conseil municipal pour le Terrain d'aventure Lancy Voiret (TALV), Mme Monica DE VECCHI **p. 1655**
- d) Divers

- 16) Commission des finances et du logement, séance du 14 octobre 2019, rapporteur Mme Nancy RUERAT

- a) RFFA – Effets sur le budget 2020 **p. 1656**
- b) Divers

POINTS FINAUX

- 17) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2020 **p. 1657**
18) Propositions individuelles et questions **p. 1657**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public

Annexe

* * * * *

M. Clémence : bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. J'ouvre cette séance du 31 octobre 2019 du Conseil municipal de la ville de Lancy. Je salue la présence de M. le Maire, Stéphane Lorenzini, de MM. les Conseillers administratifs, Frédéric Renevey et Damien Bonfanti, de Madame la Secrétaire générale, de Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les chefs de service, employé-e-s de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, Mesdames et Messieurs du public.

Je me dois tout d'abord d'excuser Mme Martine Degli Agosti, M. Christian Flury et M. Kevin Reichenbach.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Aeschbacher : j'aurais une modification concernant la résolution intitulée « Oui, à une modification de zone de qualité au Pont-Rouge/chemin des Vignes », que vous avez reçue mais qui est arrivée après la séance du Bureau. Idéalement, il faudrait la mettre après la motion des groupes des Verts et Socialiste au point 9 b).

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Clémence : les listes pour les présidences et vice-présidences des locaux de vote circulent parmi l'assemblée pour que vous puissiez en prendre connaissance avant le vote.

Vous avez reçu cet après-midi par e-mail le planning des séances du Conseil municipal que nous devons formellement voter.

Le planning est approuvé à l'unanimité.

M. Clémence : je souhaiterais rendre hommage à M. Martial Van der Linden qui a siégé avec nous dans les premières années de cette législature du Conseil municipal. Je vous prie de vous lever pour procéder à une minute de silence.

L'assemblée se lève et observe 1 minute de silence.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Lorenzini : quelques communications sur vos places. Tout d'abord le flyer concernant l'exposition qui va se dérouler à la Ferme de la Chapelle « Mécaniques discursives », le vernissage est prévu ce week-end. Cette exposition va durer un peu plus d'un mois et s'inscrira également dans le cadre du festival Lancy en lumières. Il est également à relever la remise des prix du concours d'écriture de la ville de Lancy qui, malgré l'arrêt de la Journée du livre, lui, continue. Cette année la remise des prix aura lieu le mardi 12 novembre à 19h00 à la bibliothèque de Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

M. Renevey : une seule communication, vous avez aussi trouvé, sur vos places, les séances concernant les primes d'assurance 2020. Vous le voyez, on essaye d'aller au plus près de la population, c'est la raison pour laquelle il y a plusieurs séances à plusieurs endroits de la commune, pour faciliter l'accès aux personnes qui seraient intéressées par ce type de services.

M. Bonfanti : vous avez trouvé sur vos places la réponse du Conseil administratif concernant le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy. Vous pouvez consulter ce document et nous reviendrons en Commission du développement durable pour vous présenter les premiers résultats et l'avancée des travaux au printemps prochain.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Lorenzini : pour une fois il y en a une. S'agissant d'une demande de vote sur le siège avec clause d'urgence, je vais me permettre de la présenter un peu plus en détail même si vous avez reçu les documents en début de semaine.

La RISA (Rente immobilière SA), dont je suis administrateur nommé par la Fondation pour la promotion du logement coopératif qui est actionnaire majoritaire, possède un important parc immobilier. Les immeubles 4, 6, 8, 10, 12, 14, chemin de Tivoli - ce sont les bâtiments arrondis quand on monte de la Jonction, sur le haut de la colline de Tivoli - sont actuellement des immeubles HLM et sortiraient du contrôle LGL au 31 décembre 2019. La RISA a donc proposé à la vente ces immeubles à des institutions capables de « lupiser », c'est-à-dire de rendre un statut de logement d'utilité publique (LUP) ces immeubles, puisque l'achat du capital action de la RISA par la FPLC avait été fait dans ce but.

J'ai donc tout naturellement proposé que la Fondation communale immobilière de Lancy, dont c'est le but premier, soit approchée. La fondation HBM Camille-Martin s'est également montrée intéressée et une répartition des immeubles a alors été discutée entre ces deux entités, les deux allées ayant les loyers les moins chers seraient des logements HBM de la Fondation Camille-Martin et les quatre autres allées qui auraient des loyers de type HLM seraient plutôt pour la Fondation communale immobilière de Lancy.

Une offre d'achat a donc été étudiée courant de l'été et au mois de septembre. Une demande de fonds LUP – donc les fonds étatiques qui permettent d'acheter des immeubles de logement d'utilité publique – a été déposée en septembre, la réponse a été obtenue il y a quelques jours.

La transaction se base sur une valeur d'achat de Fr. 39'377'399.--, plus les frais de notaire, soit un total de Fr. 39'468'249.--, avec une dotation en fonds LUP, donc de l'Etat, d'un montant de Fr. 6'354'388.--. Les loyers, suite à une transaction de ce type, pourraient être abaissés d'environ 10% en tenant compte des taux d'intérêt qui seront plus favorables à la suite de cette opération.

La FCIL, qui est sans but lucratif, ne vise pas un rendement, mais un disponible après amortissement qui lui permet de fonctionner, le but étant que chaque logement doit rapporter Fr. 1'000.— par an à la fondation pour notamment permettre les frais de fonctionnement et les pertes locatives éventuelles de l'immeuble.

A titre d'information, pour avoir une comparaison, c'est en faisant un calcul classique de rendement net pour un investissement traditionnel de 20% de fonds propres, le rendement serait de 5,03%, soit inférieur au rendement admis de 6% pour les immeubles LGL.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Le Conseil de fondation de la FCIL a voté mardi le principe de déposer une offre ferme d'achat à l'unanimité moins mon abstention, étant moi-même administrateur de la RISA. Si votre Conseil vote ce soir, l'offre pourra partir demain. La RISA décidera lors de son assemblée générale du 8 novembre à qui elle désire vendre.

Pour la FCIL, c'est une occasion d'augmenter son parc locatif LUP et ceci au Petit-Lancy, ce qui est une bonne chose parce qu'elle est actuellement présente uniquement au Grand-Lancy. Pour Genève, cela rajoute 88 logements au socle de logements pérennes d'utilité publique, raison du soutien de cette démarche d'Antonio Hodgers, magistrat en charge du logement.

M. Clémence : je vais vous faire voter sur l'entrée en matière concernant ce projet de délibération.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Clémence : le Conseil administratif propose un vote sur le siège, y a-t-il des propositions contraires ?

M. Maugué : le groupe socialiste s'oppose à ce qu'il soit fait état de la clause d'urgence et demande le renvoi de cet objet en Commission des finances et du logement.

De par ses statuts, l'acquisition de biens immobiliers et la constitution d'emprunts par la Fondation communale immobilière de Lancy sont soumises à l'approbation de notre Conseil. A notre sens, cette procédure d'approbation ne saurait se résumer à une procédure alibi.

Dans le cas présent, il ne nous paraît pas admissible que nous soyons informés de la mise à l'ordre du jour d'un tel objet trois jours avant la séance, d'autant qu'il s'agit là, on l'a entendu, d'une acquisition comportant un engagement financier très conséquent, soit le recours à l'emprunt pour la FCIL à raison de Fr. 32 millions.

A cela s'ajoute que les éléments d'information qui nous sont fournis sont très largement insuffisants pour nous forger une opinion. Nous voulons disposer d'un exposé des motifs détaillé et d'un dossier complet, comprenant notamment le plan financier validé par l'office cantonal compétent. Dans le très bref laps de temps à disposition pour se renseigner sur cette opération, nous avons réuni quelques informations qui nous confortent dans notre position.

La Rente immobilière SA (RISA), actuel propriétaire des immeubles en vente, est une société à l'époque surendettée qui avait été reprise par la Fondation de valorisation des actifs de la BCG. Les actions de la Rente immobilière SA ont été rachetées par la Fondation cantonale pour le logement bon marché (FPLC), dans un rapport de 2012, la Cour des comptes avait remis en question le prix auquel la FPLC avait racheté ces actions et divers articles de presse avaient commenté ce rapport et suscité un certain nombre d'interrogations.

La Fondation communale avait déjà acheté à la FPLC quantité de logements et d'immeubles qui provenaient déjà de la débâcle de la BCG. Selon le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 30 janvier 2019, la FCIL a ainsi déjà acheté 221 logements à la FPLC qui provenaient de la Fondation de valorisation.

Ces éléments commandent à notre sens que l'on en sache plus sur cette transaction, notamment sur son prix d'achat. Le fait que prétendument le maintien en régime LUP de ces logements exige que l'achat soit effectif avant le 15 novembre 2019 n'est pas un argument suffisant à notre sens pour approuver aveuglément cette opération. Le vendeur, la Rente immobilière SA, respectivement la FPLC, ne peuvent pas de bonne foi nous mettre sous une telle pression, si ces logements sortent du régime LUP, ces entités en porteraient l'entière responsabilité. A cela

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

s'ajoute qu'en tout état de cause, rien ne leur interdit de ne pas augmenter les loyers tant que cette question n'est pas réglée, c'est pourquoi nous vous invitons à rejeter cette demande d'application de la clause d'urgence.

M. Mathieu : je ne vais pas du tout me prononcer au nom des Verts, mais au nom d'un des rares conseillers municipaux présents qui siègent à la FCIL, puisque que lors de la décision prise, il n'y a que M. Fontaine et moi-même qui étions présents, d'autres n'étant plus conseillers municipaux ou étaient excusés pour cette séance.

Tout ce que l'on a appris lors du Conseil de fondation de la FCIL nous a semblé tout à fait crédible et tout à fait honorable de la part de M. Lorenzini. Il a annoncé d'entrée sa participation à la RISA, parce qu'il n'a aucun intérêt dedans. D'un autre côté, on nous a présenté un plan de financement qui nous semble tout à fait correct, qui laisse Fr. 100'000.— à la fin de l'année qui permet à la FCIL de fonctionner, qui laisse à peu près les mêmes chiffres proportionnellement à l'Etoile Palettes ou à un autre immeuble. Il n'y a rien de spécialement fait pour cet immeuble-là et cela nous permet d'avoir des immeubles au Petit-Lancy, ce qui est tout à fait appréciable.

Après, que cet immeuble ne sorte pas des régimes HLM au 15 novembre, moi je n'en sais rien, on nous a bien expliqué que cela ne va pas pouvoir être « lupisé » si on attend encore beaucoup de temps.

Il faut bien se rendre compte qu'il y a encore un délai référendaire, il y a des choses qui viennent derrière, moi en fonction de ce que j'ai entendu mardi passé à titre personnel, je propose au Conseil municipal de voter cette caution, ce mode de faire sur le siège.

M. Fontaine : je ne vais pas redire ce qu'a dit M. Mathieu, effectivement j'étais présent à cette séance. Aujourd'hui, on va faire une proposition d'achat, on ne va pas acheter, c'est le vendeur qui va décider si oui ou non il nous choisira, on n'en est que là. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on va réellement acheter ces immeubles, on va juste faire une proposition. Donc, il sera toujours temps si, pour une raison x, on n'est pas d'accord avec cela, de s'opposer plus tard.

M. Clémence : je pense qu'il sera temps pour la FCIL, pas forcément pour le Conseil municipal.

M. Lorenzini : par rapport au choix de savoir si le vote a lieu sur le siège ou pas, expliquer que le délai en fait est un délai impératif, à savoir que l'immeuble sort du contrôle au 31 décembre. En général, au niveau de l'administration publique, tout s'arrête autour du 20 décembre, ce qui vous laisse comprendre que si le vote n'est pas fait avec la clause d'urgence, comme il y a un délai référendaire de 40 jours qui s'ouvre, même si finalement c'était voté, ce serait simplement trop tard puisque l'offre qu'on peut envoyer en tant que fondation communale immobilière d'une volonté d'acheter – c'est vrai que c'est une volonté d'acheter, parce que le vendeur n'a pas encore décidé de nous vendre, il peut vendre à d'autres personnes, pour cela on verra le résultat – on ne peut l'envoyer que si elle est validée et en force, donc on ne pourrait même pas faire cette proposition.

Sur le fond, vous avez donné les éléments historiques par rapport à la RISA et au rachat et l'historique de ce dossier, je n'y étais pas à l'époque, je ne vais pas me prononcer là-dessus, mais je crois que l'on peut vraiment dire qu'il s'agit d'une institution qui est totalement en mains publiques, en mains de la Fondation pour le logement coopératif du canton de Genève, qui est étroitement surveillée par le Conseil d'Etat, comme toutes les fondations immobilières de droit public.

Cette transaction, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, est échangée et partagée avec le Conseil d'Etat, parce qu'il s'agit quand même d'un enjeu d'importance, puisque je rappelle que

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

le but initial finalement du rachat de cette société par la FPLC était de créer un socle de logements d'utilité publique, donc c'est un enjeu éminemment social et important pour le Canton, donc il suit cela de près et il le soutient.

Après chacun prendra ses responsabilités, mais de dire que finalement c'est la faute des autres, parce que le délai est trop court et que vous n'avez pas le temps de vous pencher plus sur le dossier, c'est quand même un peu douteux, parce que dans les faits, il me semble que les éléments sont donnés, les éléments principaux vous sont communiqués, le Conseil de fondation a dû prendre une décision en toute connaissance de cause avec le plan financier qui a été présenté, qui a été modifié, qui a été expliqué, tout a été fait dans le détail. Après le Conseil municipal, sur le principe, une fondation communale a une autonomie, elle a des élus qui représentent les différents partis, donc il y a une sorte de dernière validation qui vient du Conseil municipal, mais le travail technique de savoir les détails, c'est quand même le rôle de la fondation. Cela me semble assez logique finalement que vous puissiez vous prononcer par rapport aux éléments qui vous ont été fournis. J'en donne volontiers d'autres, si vous avez des questions précises, je suis à disposition.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose de procéder de la façon suivante : pour le vote sur le siège et de la clause d'urgence, nous avons besoin de la majorité des deux tiers des voix exprimées, cela veut dire que les abstentions ne comptent pas, le président ne vote pas et donc au moins la majorité des membres. Nous sommes 33 votants, puisque je ne vote pas et donc la majorité pour la clause d'urgence sera à 22. Il s'agit de l'article 54 du règlement pour ceux qui veulent vérifier.

Je vous propose de voter d'abord le principe du vote sur le siège, puis de faire voter le renvoi en commission par opposition. Ensuite, on votera en fonction de cette décision.

Celles et ceux qui souhaitent un vote sur le siège veuillent bien lever la main (24 oui), donc la clause d'urgence est acceptée.

Celles et ceux qui préfèrent renvoyer en commission veuillent bien lever la main (7 oui).

Le vote sur le siège est accepté à 24 oui et la clause d'urgence est activée.

Il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. Fontaine : j'aimerais rassurer le parti socialiste. Il y a au sein de la FCIL un membre qui est conseiller municipal, un membre qui est un ancien conseiller municipal, quelqu'un qui est quand même bien placé dans le domaine des travaux publics. S'il y a un souci quelconque, ces deux personnes peuvent largement influencer le Conseil pour qu'on n'achète pas ces bâtiments.

M. H. Temel : à ma connaissance, pour le contrat d'achat, il faut la manifestation des parties des deux côtés. Donc, si nous envoyons l'offre, cela ne veut pas dire qu'on accomplit le contrat de l'achat. En quoi cette offre va nous lier ? que préfère-t-on ? Envoyer l'offre et si après on n'achète pas, que se passe-t-il ?

M. Maugué : j'aimerais brièvement intervenir en ce sens que si les statuts de la fondation prévoient que notre Conseil doit donner son approbation, il faut quand même qu'il la donne en pleine connaissance de cause. Cela me semble quand même un peu cavalier par rapport à nos prérogatives de venir à la charge trois jours auparavant. Les dossiers se préparent, ici c'est une offre qui est très conséquente, cela demande des engagements financiers très conséquents, on l'a vu, avec un emprunt, je ne doute pas des compétences qui se sont manifestées au sein du Conseil de fondation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Maintenant si l'on nous demande de nous prononcer sur une question aussi importante avec des engagements très conséquents, je trouve que l'on pourrait avoir un dossier complet et pouvoir en discuter en commission, surtout que là on est extrêmement lié. On fait des achats très régulièrement par rapport à tout type d'objets et ce serait intéressant d'examiner une fois le prix proposé et ce que dit l'office cantonal compétent, l'OCLPF, par rapport à ce prix proposé, ce plan financier. Donc, on aurait aimé avoir ces éléments, pouvoir les discuter en commission.

Mme Villarrubia : j'ai une question, je ne sais pas si l'analyse a été faite, mais ce sont quand même de vieux immeubles. C'est vrai que si l'on investit 33 millions aujourd'hui, il va probablement falloir les rénover, est-ce que ces immeubles sont conformes aux différentes législations énergétiques qui sont en vigueur aujourd'hui et qui sont quand même assez strictes et qu'est-ce que cela signifie en termes d'investissements supplémentaires qu'on aura à faire ces 5 à 10 prochaines années ?

M. Lorenzini : en ce qui concerne la question de M. Temel, ce qui se passe c'est que la Fondation va faire une proposition ferme d'achat. En effet, la RISA peut décider de vendre à quelqu'un d'autre, voire même de ne pas vendre. Vous avez validé une décision qui a été prise par la fondation et cela tombe à l'eau simplement si la transaction ne se fait pas. On l'a déjà fait par le passé, vous aviez une fois donné une autorisation à la Fondation d'acheter une villa, la transaction ne s'est jamais réalisée. On ne peut pas le faire sans avoir la validation mais à l'inverse si cela ne se fait pas, cela ne se fait pas.

Par rapport à l'état des bâtiments, il s'agit de bâtiments qui ont 25 ans. Ils ont été rénovés au niveau de l'étanchéité et de la production de chaleur il y a une année, la chaufferie a été entièrement refaite, des panneaux solaires ont été installés parce qu'on appliquait la nouvelle législation en la matière, les vitrages et la façade en préfabriqué sont conformes aux standards de l'époque, mais qui est par rapport à cette époque le type de constructions tout à fait dans les règles, on est largement en-dessous des 600 mégajoules. Donc, c'est un immeuble qui ne nécessitera pas d'investissements dans les dix prochaines années. Et comme il s'agit d'un immeuble qui va être sous contrôle de la LGL et de l'OCLPF, il y a un système de réserve pour travaux qui est mis en place justement dans l'optique de pouvoir prévoir et faire face à ces travaux dans 15 ans ou 20 ans.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose de passer au vote, celui-ci ayant aussi lieu à la majorité d'urgence.

Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération veuillent bien lever la main.

Vu que les logements situés sur les parcelles 3613, 3616, 3617 et 3618 de Lancy, propriété de la Rente Immobilière SA, 4, 10, 12 et 14, chemin de Tivoli, vont sortir du régime HLM à la fin de l'année 2019,

Vu le projet de pérenniser leur affectation en logements d'utilité publique,

Vu que la Fondation communale immobilière de Lancy a décidé d'en faire l'acquisition pour permettre de maintenir cette affectation,

Vu que dans le cadre de cette acquisition, une part de copropriété proportionnelle de la parcelle 3622 est également prévue,

Vu le plan financier approuvé par l'office cantonal du logement et de la planification foncière,

Vu l'article 11 des statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy, qui prévoit que l'acquisition de biens immobiliers et la constitution de tout emprunt doivent être soumises à l'approbation du Conseil municipal,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Vu que la transaction susvisée doit être effective au 15 novembre 2019 pour permettre le maintien en régime d'utilité publique des logements précités,

Vu les articles 30 et 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy à acquérir, de la Rente Immobilière SA, les parcelles*
 - *3613 de Lancy, d'une superficie de 283 m2, sise 4, chemin de Tivoli*
 - *3616 de Lancy, d'une superficie de 314 m2, sise 10, chemin de Tivoli*
 - *3617 de Lancy, d'une superficie de 314 m2, sise 12, chemin de Tivoli*
 - *3618 de Lancy, d'une superficie de 314 m2, sise 14, chemin de Tivoli*
 - *une part de copropriété proportionnelle de la parcelle 3622*

pour le prix total de CHF 39'468'249.-, dont CHF 6'354'388.- de fonds propres.
2. *D'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, à recourir à l'emprunt à concurrence de CHF 33'200'000.- pour financer le solde du prix d'acquisition de ces parcelles.*
3. *De munir la présente délibération de la clause d'urgence, l'acquisition devant être effective au 15 novembre 2019 pour permettre le maintien en régime d'utilité publique des logements situés sur les parcelles précitées.*

L'arrêté 198-19.10 est accepté par 26 oui, 0 non, 7 abstentions.

6) PRESENTATION DU BUDGET 2020

M. Lorenzini :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir au nom du Conseil administratif de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre ville pour l'année 2020.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

L'élément principal à retenir est l'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 de RFFA, soit des lois liées à la réforme fiscale et au financement de l'AVS, qui a impacté la préparation de ce budget.

Le budget de fonctionnement, qui vous est présenté ce soir, dégage un excédent de revenus de Fr. 144'300.-

Les revenus, sans les biens du patrimoine financier, s'élèvent à Fr. 114.40 millions, alors que les charges atteignent la somme de Fr. 122.11 millions. Les revenus nets du patrimoine financier, qui regroupe nos immeubles et villas, s'élèvent quant à eux à Fr. 7.85 millions.

Nous allons maintenant passer en revue les éléments clés qui permettent de vous exposer la composition de ce budget.

LES REVENUS

La principale source de revenus pour notre collectivité, l'impôt communal, exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal, est composé de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales.

Impôt des personnes physiques

Les estimations proviennent du Département des finances. Elaborées pour 2020 sur la base de l'effectif des contribuables de 2017, nous avons intégré 600 nouveaux contribuables pour tenir compte de l'augmentation de la population lancéenne.

La valeur de production du centime de l'impôt courant est estimée à Fr. 1'507'459.-, contre Fr. 1'518'038 au budget 2019, soit une légère détérioration qui peut s'expliquer notamment par la baisse de la part privilégiée qui diminue progressivement en raison du niveau de notre indice de capacité financière (60% en 2018, 55% en 2019, 50% en 2020).

Par rapport aux comptes 2018, hors correctifs d'années antérieures, la production PP IBO estimée pour 2020 n'augmente que de Fr. 300'000.-, malgré l'arrivée de nouveaux contribuables.

Impôt des personnes morales

Les hypothèses de croissance de l'impôt sur le bénéficiaire et le capital découlent des réponses des entreprises les plus importantes apportées au questionnaire 2019, représentatives du tissu économique cantonal, et réparties par panel et par communes.

La valeur de production courante du centime "personnes morales" inscrite au budget 2020 est de Fr. 251'149.-, contre une valeur de Fr. 252'128.- retenue au budget 2019. L'estimation résulte de l'effet conjugué de la baisse de la fiscalité liée à RFFA, compensée par l'implantation de nouvelles sociétés sur la commune.

LES REVENUS FISCAUX

Le produit de l'impôt communal, selon les estimations fiscales portées au budget 2020 s'élèvent au final à Fr. 82.58 millions, contre 83.13 millions au budget 2019.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Suite au vote du Conseil municipal le 16 mai 2019 acceptant un crédit budgétaire supplémentaire sur les charges de Fr. 716'600.-, il est prévu de couvrir ce dépassement par des revenus fiscaux supplémentaires correspondants, ce que le niveau de l'estimation 2019 fourni par l'AFC confirme.

Taxe professionnelle : Fr. 9.20 millions, contre Fr. 8.50 millions au budget 2019.

Elle représente environ 7% de nos revenus. Basées sur l'évolution des taxations 2018 et sur l'analyse des projections actualisées des taxations courantes et projetées, les estimations tiennent compte également de l'arrivée de nouvelles entreprises.

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 4.47 millions, contre 4.89 millions prévus au budget 2019.

LES AUTRES REVENUS

Les principaux autres revenus inscrits au budget 2020 vous sont présentés comme suit :

Les taxes : sous cette dénomination comptable, nous trouvons les revenus suivants :

- les émoluments administratifs
- les taxes d'utilisation et les taxes pour les prestations de services (p. ex. ventes des cartes journalières CFF, droits et concessions du cimetière, entrées et abonnements de la piscine)
- les ventes
- les remboursements (p. ex. participations des parents aux repas des restaurants scolaires, sinistres, indemnités journalières versées par les assurances)
- les encaissements des amendes

Ils totalisent la somme de Fr. 5.17 millions au budget 2020, contre Fr. 4.80 millions au budget précédent.

Les REVENUS FINANCIERS

Il s'agit d'une importante rubrique budgétaire à titre de regroupement de natures à 2 positions. Elle incorpore tous les produits des biens-fonds du patrimoine administratif, soit les loyers, les encaissements des horodateurs, l'occupation du domaine public, ainsi que les locations de salles.

Les revenus de nos biens-fonds du patrimoine administratif totalisent la somme de Fr. 9.19 millions au budget 2020, contre Fr. 8.07 millions au budget 2019. A noter que la mise à disposition des terrains de football au Lancy FC, reconnue au titre de subvention sous forme de loyer, présente un revenu interne de Fr. 789'000.- dès 2020.

Les REVENUS DE TRANSFERT

Ils sont portés à hauteur de Fr. 3.73 millions en 2020, alors qu'ils totalisaient Fr. 1.61 million au budget 2019, soit une augmentation de Fr. 2.12 millions.

Primo, nous avons tenu compte du versement en faveur de Lancy de Fr. 990'000.- au titre de la loi sur la répartition entre le canton et les communes sur la compensation verticale IFD relative à la mise en application de la réforme fiscale RFFA.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Secundo, toujours dans le cadre de RFFA, la contribution du fonds à verser par la nouvelle fondation pour le développement de l'accueil scolaire est estimée à Fr. 1'185'000.- pour 2020.

Cette rubrique concentre également les subventions et les dédommagements du canton et des communes, les loyers du fonds intercommunal d'assainissement, ainsi que les quotes-parts, fédérales et cantonales, redistribuées en faveur des collectivités publiques (produit de la taxe CO2, rétrocession de taxes d'éliminations anticipées, part aux taxes des compagnies d'assurance incendie, etc.). Le transfert au fonds de régulation pour le GIAP est aussi compris dans cette nature.

LES IMMEUBLES LOCATIFS

L'excédent de revenus de notre patrimoine financier, soit le résultat net des immeubles et villas, est évalué en 2020 à Fr. 7.85 millions, contre Fr. 7.52 millions au budget 2019. Il convient de rappeler que ce résultat est entièrement reconnu dans les comptes communaux et contribue à assurer de nombreuses prestations en faveur des habitants. Au niveau des charges, les attentions sont toujours portées sur les mesures d'assainissement énergétiques et les mises aux normes en matière de sécurité, en ligne avec notre politique d'entretenir le patrimoine et la préservation du bâti.

CHARGES

Les charges de personnel, nature 30, sont en augmentation de 6.3% par rapport au précédent budget soit Fr. 30.46 millions, contre Fr. 28.66 millions d'estimation pour 2019, soit + Fr. 1.80 million selon le budget voté.

Suite au vote du Conseil municipal le 16 mai 2019 d'un crédit budgétaire supplémentaire accordant l'engagement de 10 nouveaux postes ou 5.8 emploi à plein temps (EPT), pour une somme de Fr. 316'600.-, l'écart est réduit d'autant, pour se monter à Fr. 1.48 million.

Avec la prise en compte des charges salariales annualisées des nouveaux postes validés en 2019 et l'application des mécanismes salariaux, le budget intègre également l'engagement de 6 nouveaux employés, compensé par la suppression de 2 postes, soit en net + 4.5 EPT.

Les charges de biens et services, et autres charges d'exploitation, soit la nature 31, présentent une légère baisse par rapport au budget 2019 de Fr. 373'000.-.

Avec le vote du Conseil municipal le 16 mai 2019 d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 400'000.-, l'écart favorable se monte à Fr. 773'000.-.

Cependant, à l'intérieur de cette nature, il convient de discerner les charges de biens et services, et la prise en compte des fluctuations de provisions fiscales pour risques d'estimation.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation passent de Fr. 25.60 millions au budget 2019 à Fr. 26.88 millions au budget 2020, soit un écart de Fr. 1.28 million, réduit à Fr. 0.88 million en tenant compte du vote du crédit budgétaire supplémentaire, dont les explications seront présentées plus en détail dans le rapport du budget.

En diminution de la nature 31, l'utilisation de la provision pour risque d'estimation de l'impôt des personnes morales est chiffrée à hauteur de Fr. 2.9 millions au budget 2020, contre Fr. 1.3 million au budget 2019.

Les amortissements du patrimoine administratif, nature 33, sont en légère baisse, soit Fr. 15.96 millions en 2020, par rapport au niveau du budget 2019 de Fr. 16.54 millions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Les charges financières, nature 34, soit les intérêts de la dette, cumulent une somme de Fr. 942'000.- au budget 2020.

Les charges de transfert, nature 36, regroupent les dédommagements et les subventions.

Le montant total estimé au budget 2020 s'élève à Fr. 50.02 millions, alors que le budget précédent tablait sur Fr. 47.25 millions, soit une augmentation de Fr. 2.77 millions.

Les éléments qui composent cette nature sont de sources différentes et il convient de les comparer séparément :

- La compensation financière à verser aux communes frontalières diminue. Elle passe de Fr. 5.05 millions au budget 2019 à Fr. 4.89 millions ;
- Les dédommagements au canton, principalement les frais de perception de l'impôt et le contrôle des zones de stationnement opéré par la Fondation des parkings, Fr. 3.42 millions, contre Fr. 3.39 millions au budget 2019 ;
- Les dédommagements aux communes, soit nos financements pour les groupements intercommunaux (GIAP, Sapay, Evaux, ORPC Lancy-Cressy, SIACG, ACG) et le SIS, qui totalisent au budget 2020 Fr. 9.06 millions, contre Fr. 8.23 millions au budget précédent, soit une hausse de Fr. 833'000.-. Les cotisations versées au GIAP augmentent de 11.5%, soit + Fr. 388'000.-, hausse principalement due aux besoins en personnel d'encadrement, liés à l'accroissement de la fréquentation. Un écart de Fr. 232'000.- est également relevé sur notre participation au Complexe du Sapay, du fait principalement de l'augmentation de certaines charges et du nombre d'élèves domiciliés sur Lancy. L'effet s'atténuera lorsque le développement immobilier de Plan-les-Ouates sera finalisé sur le périmètre des Sciers. La participation aux frais du SIS augmente de Fr. 121'000.- dans le cadre de la mise en œuvre du concept opérationnel cantonal.
- En 2020, la Ville de Lancy devra verser une contribution de Fr. 2.28 millions au titre de la péréquation financière intercommunale, basée sur les comptes 2018.
- Les subventions intègrent notre participation à la FASE, le subventionnement des structures pour l'accueil familial de jour, ainsi que des organismes privés à but non lucratif couvrant de multiples domaines : culture, sports, petite enfance (crèches, garderies), maisons de quartier, social, solidarité internationale. C'est un montant de Fr. 25.27 millions qui est inscrit au budget 2020, contre Fr. 23.47 millions au budget 2019. Le niveau des subventions accordées aux crèches est impacté par l'ouverture de la crèche de Pont-Rouge dès août 2020, qui accueillera 56 nouvelles places.
- Les subventions accordées aux ménages et aux particuliers, principalement dédiées à l'aide sociale individuelle et aux mesures de soutien pour l'acquisition d'abonnements Unireso, totalisent la somme de Fr. 606'000.-, soit moins Fr. 5'000.- par rapport au budget 2019.
- Quant aux subventions sous forme de loyers, la presque totalité de la somme budgétée est reflétée en contrepartie dans les comptes de revenus, en lien avec nos locaux et bâtiments mis gracieusement à disposition ou pour des terrains en droits de superficie. Au final, nous avons une somme de Fr. 3.86 millions, par rapport à un montant de Fr. 3.05 millions au budget 2019. L'écart principal est à mettre en lien avec l'imputation de la subvention du loyer interne reconnu pour la mise à disposition des terrains de football au Lancy FC, soit Fr. 789'000.-.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

La nature 36 incorpore les dépréciations de participations du patrimoine administratif et les amortissements liés aux subventions d'investissement. Ils ne sont donc pas compris dans les amortissements du patrimoine administratif, mais constituent également une part de l'autofinancement. Pour notre commune, il s'agit des amortissements des subventions d'investissements pour le FIDU ainsi que pour notre participation aux travaux du foyer Clair-Bois, soit Fr. 160'500.- inscrits au budget 2020.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses nettes estimées pour 2020 s'élèvent à Fr. 43.63 millions. La planification des investissements 2020 intègre bien évidemment tous les crédits d'engagements qui ont déjà été votés par votre Conseil, dont les dépenses se poursuivent l'année prochaine, voire au-delà, ainsi que tous les projets en intention, soit les études, les travaux de rénovation et d'entretien, les nouvelles constructions ou participations, qui témoignent de l'importance des développements de notre commune.

- Au niveau des objets en cours et votés, pour une somme nette estimée de Fr. 15.3 millions, rappelons entre autres les dépenses liées à la construction de l'école du Plateau et à la rénovation de l'école Tivoli, la poursuite des aménagements des espaces publics sur les interfaces des gares du Léman Express, le concours d'architecture pour la future école de Pont-Rouge, ainsi que la finalisation de la réalisation de la promenade Nicolas-Bouvier.
- En 2020, également, des sommes sont inscrites pour financer le démarrage des constructions de la crèche des Rambossons et des locaux parascolaires d'en Sauvy.
- Notons les dépenses budgétées liées aux travaux de rénovation de la Villa Bernasconi, pour la culture, et l'estimation annuelle des travaux liés à la démolition-reconstruction du bâtiment sis sur le terrain d'aventures au Petit-Lancy et au réaménagement du parc des Morgines, pour les loisirs ;
- Egalement, la poursuite des travaux de mises en séparatif des collecteurs dans le quartier du Plateau.

Quant aux crédits en intention, qui s'élèvent à Fr. 28.3 millions, les dépenses sont réparties sur de nombreux projets, dont voici les plus significatifs :

Les zones de développements :

- Dans le quartier de l'Adret – Pont-Rouge, aménagement des chemins des Mérinos et de l'Adret, et réalisation de la noue de rétention, ainsi qu'un crédit d'étude pour la construction de l'école;
- Sur le périmètre ch. du Bac / ch. des Maisonnettes, construction du bâtiment "C" qui accueillera une crèche au rez-de-chaussée;

Les travaux de génie civil :

- 1ère participation annuelle pour l'aménagement du chemin des Palettes et l'avenue Curé-Baud lié à l'extension de la ligne de tram n° 15 en direction de St-Julien;

Les bâtiments et installations du patrimoine administratif :

- Démarrage des travaux d'assainissements énergétiques à l'école des Morgines;
- Etude de construction pour le futur bâtiment M4 de l'Espace Palettes;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

- Divers travaux au stade des Fraisiers, dont le remplacement du terrain en gazon par une surface synthétique et la réfection des vestiaires.

Au patrimoine financier, l'enveloppe de Fr. 2 millions est maintenue pour permettre les acquisitions foncières.

Le budget 2020 intègre notre contribution annuelle au FIDU de Fr. 1.66 million à verser en faveur du fonds, et qui fera l'objet d'une délibération conjointe à voter en même temps que le budget. En parallèle, le fonds reverse aux communes des recettes d'investissement qui permettent de financer des infrastructures publiques liées aux zones de développement, non financées par les moyens existants.

Le financement des investissements 2020, en termes de besoin en trésorerie, est récapitulé comme suit :

En millions de francs :	
Amortissements	16.12
+ Excédents de revenus	0.14
Autofinancement (cash flow)	16.26
- Dépenses brutes d'investissement	-63.75
+ Subventions diverses et autres recettes	20.12
Total à financer par l'emprunt	-27.37

Le montant de Fr. 27.37 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 25.08 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 2.29 millions.

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Comme vous le savez l'objectif de cette législature a été pour le Conseil administratif de formater un budget communal et donc de préparer notre administration à pouvoir faire face à l'entrée en vigueur de RFFA tout en continuant à présenter des budgets à l'équilibre, notre dette communale ne pouvant se permettre d'être impactée par des charges de fonctionnement, compte tenu des importants investissements qu'elle doit déjà supporter.

Aujourd'hui, je suis particulièrement fier de vous présenter le budget 2020 de notre commune à l'équilibre et ce malgré l'impact de RFFA sur les recettes fiscales. La stratégie que j'ai proposée en début de législature au Conseil administratif, et à laquelle il a totalement adhéré, bien qu'unique au niveau cantonal, s'est avérée payante. Alors que bien des communes sont contraintes aujourd'hui de présenter des budgets déficitaires avec des budgets quadriennaux faisant miroiter un possible retour à l'équilibre, Lancy a su se préparer en amont en faisant les recherches d'économies indispensables sur le long terme au niveau de sa nature 31, tout en se permettant un plan ambitieux d'adaptation de son administration en créant de nouveaux profils comme par exemple un responsable des ressources humaines, des régisseurs de salles l'an dernier ou un ingénieur circulation cette année, sans oublier les indispensables renforts dans certains services comme le social, le logement, la police municipale ou le service de l'environnement qui s'est totalement réorganisé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Cette année, nous avons pu intégrer au niveau du budget des investissements, mais également au budget de fonctionnement des montants conséquents pour des projets d'amélioration énergétique de nos deux patrimoines, afin de répondre à nos objectifs fixés dans nos stratégies communales énergétiques votées récemment.

L'autre particularité de notre budget est sans aucun doute l'importance de nos investissements ces prochaines années dans les domaines du scolaire et de la petite enfance, avec pas moins de respectivement 36 classes d'école et 168 places de crèche planifiées à court terme dont les crédits sont soit déjà votés ou le seront en 2020. L'administration communale s'est mise en ordre de marche pour mener à bien ces indispensables chantiers, afin que nos nouveaux habitants puissent trouver toutes les infrastructures nécessaires à leur bien-être. Il faut rajouter à cela les investissements prévus dans le domaine sportif et culturel, ainsi que dans les infrastructures de mobilité avec le tram, les places de gares, la promenade Nicolas-Bouvier, par exemple.

En ce qui concerne notre fiscalité, on relèvera que, malgré l'augmentation de la population, nous ne ressentons pas de gros impacts sur nos recettes personnes physiques. Pour ce qui est des personnes morales, nous faisons toujours face à quelques soubresauts de nos plus gros contribuables, mais pouvons être rassurés par l'installation de nouvelles entreprises à forte contribution fiscale aux Morgines et à Pont-Rouge, ce qui nous permet de ne pas trop craindre le futur départ d'un gros contribuable bancaire qui se déplacera sur les rives du Lac. C'est une grande chance pour Lancy d'accueillir de grandes sociétés créatrices de revenus, mais également d'emplois à forte valeur ajoutée. Il n'en demeure pas moins que nous devons toujours garder à l'esprit que les revenus de la fiscalité des personnes morales présentent un très fort taux de volatilité et que nous avons une très forte dépendance vis-à-vis de quelques sociétés. Des départs sont toujours possibles ; vous avez à cet effet entendu parler de la très forte baisse d'employés de la société Coty qui délocalise en Hollande et qui en est un exemple ; des restructurations peuvent arriver et la situation économique mondiale influence le résultat de certaines d'entre elles. Tout cela nous oblige à une très grande prudence.

Il est important de relever qu'une nouvelle fois, notre budget peut compter sur le rendement des immeubles du patrimoine financier qui démontre l'importance d'une gestion rigoureuse de notre parc immobilier. Notre politique d'amélioration des performances énergétiques qui se caractérise par d'importants travaux sur certains groupes d'immeubles arrivant à son terme, le résultat net en est légèrement amélioré.

Mesdames et Messieurs,

Votre Conseil administratif est fier de pouvoir maintenir ses objectifs en matière de planification budgétaire quadriennale en vous proposant pour 2020 un budget équilibré.

Néanmoins, comme vous pourrez le voir dans la projection de nos budgets 2021 à 2024 lors de l'examen du budget, l'impact de RFFA, conjugué à notre politique pour la petite enfance, aux nouveaux postes dans l'administration et aux différents autres engagements connus à ce jour, laissent augurer des pertes annuelles mais tout cela peut bien évidemment encore évoluer et nous ne désespérons pas d'obtenir un meilleur résultat si la fiscalité des nouvelles entreprises qui s'installeront courant 2022 à Pont-Rouge devait être meilleure que nos estimations.

Avant de terminer cette présentation de budget, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Madame Catherine Aymon, cheffe du Service financier et de l'informatique, son collaborateur direct Monsieur Alexandre Chouet et son successeur M. Domenico Santangelo, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés, de près ou de loin, à l'élaboration et à la confection des budgets 2020.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et du logement pour examen.

M. Clémence : nous allons procéder au vote de ce projet de budgets pour le renvoyer en Commission des finances, tel que c'est proposé par le Conseil administratif. Celles et ceux qui l'acceptent veuillez bien lever la main.

Le renvoi du projet de budgets 2020 à la Commission des finances et du logement est accepté à l'unanimité.

NOUVEAUX OBJETS

7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Chemin des Mérinos – Collecteur séparatif et bassin de rétention – Crédit d'investissement complémentaire (192-19.10) (Fr. 542'000.--)

=====

M. Lorenzini : ce dossier concerne deux sujets, des éléments nouveaux sont intervenus dans le cadre de la mise en séparatif du chemin des Mérinos qui a amené un dépassement du crédit initial et également la réintégration dans ce même crédit de lignes budgétaires qui étaient dans le budget de fonctionnement ou qui auraient dû faire l'objet d'autres budgets d'investissement. Donc ils doivent se réaliser dans le même cadre, ils sont finalement regroupés dans le cadre de ce vote.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Clémence : la proposition du Bureau est de renvoyer cet objet à la Commission des finances. Si personne n'a de propositions contraires, je mets au vote ce renvoi en commission.

Le renvoi à la Commission des finances et du logement est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Modification des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) (193-19.10)

=====

M. Renevey : cette proposition de modification est liée à la loi sur l'accueil à la journée continue, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019 et qui a quelques conséquences pour le GIAP.

En effet, à partir du moment où cette loi a été votée en lien avec la loi sur la répartition des tâches, le Canton ne participe plus financièrement à cette tâche gérée par le GIAP. Or, jusqu'à présent, il y avait trois personnes qui représentaient le Canton au sein du GIAP, qui ne vont plus représenter le Canton, il a donc fallu modifier les statuts du GIAP pour faire en sorte que cela soit des gens des communes qui puissent entrer dans le comité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Il n'y a pas de changement en termes de nombre de personnes au sein du comité, par contre ce sont les modalités des votes qui changent pour savoir qui entre au comité et c'est en fonction d'une répartition de groupes électoraux. C'est intéressant pour une commune comme la nôtre qui est une assez grosse contributrice avec un grand nombre d'enfants, car cela veut dire que l'on a finalement plus de participation, plus de droit de vote que ce que nous avions avant.

J'aimerais encore ajouter que ce nouveau projet de statuts a été approuvé à l'unanimité des représentants de toutes les communes qui œuvrent au niveau du GIAP.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Clémence : la proposition du Bureau est de voter sur le siège. Y a-t-il des propositions contraires ? Ce n'est pas le cas, je mets au vote le principe du vote sur le siège.

La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Clémence : j'ouvre le débat.

M. Mathieu : j'ai juste une question, si l'Etat se retire et se retire avec son financement, sait-on déjà comment les communes vont passer à la casserole et quand est-ce qu'on va l'apprendre ?

M. Renevey : effectivement, la répartition est déjà définie, comme je l'ai dit, c'est en fonction du nombre d'enfants, je n'ai pas les chiffres sous les yeux, je pourrai les donner la prochaine fois, mais la répartition est d'ores et déjà entérinée.

M. H. Temel : j'ai lu ce rapport de 35 pages, à la dernière page, il est dit que les communes contribuent en fonction du nombre d'habitants. Quand on regarde à la page 5, il y a la Ville de Genève, Vernier et la commune de Lancy. Le nombre d'habitants de Vernier est d'à peu près 35'000 et Lancy de 32'000, mais Lancy paie quand même plus que Vernier. Est-ce qu'il y a d'autres critères ou uniquement le nombre d'habitants ?

M. Renevey : je reviens un peu en arrière, car vous avez en dernière page les cotisations 2019, vous avez un peu plus de Fr. 3.3 millions pour la cotisation 2019. En ce qui concerne la population, c'est justement cela qui est intéressant, c'est qu'en fonction de la population on fait partie d'un groupe de communes qui sont considérées comme importantes. Effectivement, vous avez Genève qui est à part, mais sinon c'est Vernier, Lancy, Meyrin, Carouge et Onex. Et dans ce groupe-là on a un pourcentage qui nous amène à avoir un poids un peu plus conséquent que ce que nous avions avant. C'est vraiment au nombre de la population dans ce calcul de répartition des sièges.

M. Clémence : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le projet de modification de statuts ci-annexé ;

Vu les articles 30, lettre u), 48, lettre b) et 52, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 7, al. 4 de la loi sur l'accueil à journée continue du 22 mars 2019 (LAJC – J 6 32) ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Vu l'article 15, al. 2 des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire du 24 août 1994 ;

Vu la décision du conseil intercommunal du 22 mai 2019, prise à l'unanimité des voix des membres du groupement, d'approuver la modification des statuts ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

d'adopter les nouveaux statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) annexés à la présente délibération ;

L'arrêté 193-19.10 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Modification du statut du personnel (articles 35, 39 et 56) (194-19.10)

=====

M. Lorenzini : le Conseil administratif a été interpellé par la Commission du personnel, le Conseil administratif a eu l'occasion de rencontrer une délégation de cette commission qui avait un certain nombre de revendications, certaines d'entre elles nous semblaient justifiées et mériter une entrée en matière, raison pour laquelle nous vous soumettons trois modifications statutaires qui impacteront évidemment le statut du personnel. Nous proposons de renvoyer cet objet en Commission de l'administration.

M. Clémence : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 1 abstention, avec renvoi à la Commission de l'administration et des affaires économiques.

d) Mairie de Lancy – Rénovation de la salle du Conseil municipal et travaux supplémentaires à la rénovation – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 974'000.--) (195-19.10)

=====

M. Lorenzini : ce message comporte deux volets. Le premier concerne la salle où nous nous trouvons. Il avait été présenté dans le cadre du premier crédit, mais il y avait eu une demande de le sortir et d'étudier d'autres alternatives plus engagées de rénovation de cette salle. Finalement on a eu l'occasion de revenir en commission pour expliquer que la Commission des monuments et des sites avait été extrêmement restrictive et que l'on allait devoir rester dans une rénovation qui respectait fortement le caractère actuel de cette salle. Néanmoins, nous avons des travaux à réaliser, c'est une partie du budget.

L'autre partie comporte une demande de crédit complémentaire suite aux travaux de rénovation de l'enveloppe du bâtiment et plus particulièrement de la charpente du bâtiment qui s'est révélée être en piètre état et nécessiter des gros travaux de reprise, ce qui a amené à un dépassement conséquent.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

M. Clémence : je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis des finances et du logement.

e) Transfert de parcelles du patrimoine financier au patrimoine administratif – Construction du groupe scolaire « école du Plateau » (196-19.10)

=====

M. Lorenzini : comme il y a une demande de traiter cet objet sur le siège, je vais vous donner quelques détails complémentaires.

Il s'agit de trois parcelles qui sont situées au Petit-Lancy. Ce sont les parcelles 103, 113 et 114. Ces trois parcelles sont des parcelles qui vont être utilisées pour la réalisation du groupe scolaire du Plateau, comme vous aviez voté ici même et ces trois parcelles sont actuellement au patrimoine financier communal. L'une était occupée par la maison de quartier du Plateau, elle a été libérée car la maison de quartier a trouvé ses nouveaux locaux de l'autre côté de la route de St-Georges, les deux autres sont occupées par des villas qui étaient louées.

Dans le cadre de la construction de l'école, ces parcelles doivent être réaffectées au patrimoine administratif puisqu'un bâtiment public et une école fait partie du patrimoine administratif, ce n'est pas un immeuble de rendement et il faut comptablement procéder à ce changement qui aura notamment un impact au niveau des amortissements, puisque le transfert de ces biens au patrimoine administratif enclenchera un phénomène d'amortissement sur 30 annuités au jour de la mise en exploitation de la première étape de l'école. La nouvelle que je voulais aussi vous annoncer, c'est que le planning actuel fait état plutôt d'une livraison complète du groupe scolaire finalement pour l'échéance annoncée de la rentrée scolaire.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière de cet objet.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Clémence : la proposition du Bureau est de voter sur le siège. Je fais voter le principe du vote sur le siège.

La proposition de vote sur le siège est acceptée par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Clémence : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu le crédit de construction de Fr. 16'200'000.- voté le 19 avril 2018 pour l'étude et la réalisation de la 1^{ère} étape de l'école du Plateau ;

Vu le crédit de construction de Fr. 5'850'000.- voté le 20 juin 2019 pour la réalisation de la 2^{ème} étape de l'école du Plateau ;

Vu la construction du groupe scolaire et de ses surfaces d'implantation sur les parcelles 103, 113 et 114 de Lancy, sises sur le périmètre délimité entre la route de St-Georges, l'avenue du Plateau et le chemin de la Pépinière ;

Vu que les parcelles, propriétés de la Ville de Lancy, sont inscrites au patrimoine financier ;

Vu l'affectation définitive de ces parcelles pour des équipements publics ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Vu la nécessité de transférer ces parcelles figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de cette nouvelle affectation ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application, art. 57, alinéa 6 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, les montants suivants :*
 - *Fr. 3'406'000.- représentant la valeur comptable de la parcelle 103*
 - *Fr. 765'200.- représentant la valeur comptable de la parcelle 113*
 - *Fr. 461'500.- représentant la valeur comptable de la parcelle 114*
2. *D'amortir le total de Fr. 4'632'700.- en 30 ans dès la première année d'exploitation du bien, estimée à 2021, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 21.33.*

L'arrêté 196-19.10 est accepté par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

8) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Crédit budgétaire supplémentaire pour des vacances offertes aux familles lancéennes précarisées (Fr. 27'000.--) (197-19.10)
=====

M. Clémence : puisqu'il s'agit d'un projet de délibération du Conseil municipal, je vous propose de le présenter et de voter l'entrée en matière ensuite.

Vous savez, comme c'est indiqué dans l'exposé des motifs, que le voyage du Conseil municipal de cette année a été annulé, suite au peu d'inscrits que nous avons reçus après plusieurs propositions de dates différentes. Le projet de délibération qui vous est présenté ce soir propose de réaffecter la somme qui était prévue pour ce voyage de Fr. 27'000.— pour offrir des vacances aux familles lancéennes précarisées qui n'ont pas les moyens de partir par elles-mêmes.

Le timing est serré puisque, pour des raisons d'exercice comptable, cette somme qui était allouée au budget 2019 devrait être dépensée en 2019, le Bureau avait voté la possibilité de traiter cette proposition dans le cadre du budget 2020 afin de se prémunir de ce problème de timing.

J'en reste là pour la présentation de ce projet. Vous avez pu en prendre connaissance. Je vous propose de voter sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 24 oui, 0 non, 9 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

M. Clémence : la proposition du Bureau est de renvoyer cet objet à la Commission des finances. Y a-t-il des propositions contraires ?

M. Haas : j'ai un commentaire à faire, c'est de ne pas le renvoyer en Commission des finances. J'aimerais la discussion immédiate.

M. Clémence : je vais opposer les deux propositions, c'est-à-dire la proposition du Bureau qui consiste à renvoyer à la Commission des finances et la proposition de M. Haas pour la discussion immédiate.

M. Haas : normalement, si je fais cette proposition j'aimerais pouvoir expliquer pourquoi.

M. Clémence : oui, allez-y.

M. Haas : pour moi c'est un sujet un peu émotionnel parce que je n'aimerais pas du tout le personnaliser ou trop le passionner, mais j'ai quand même un vrai problème avec l'exposé des motifs et surtout la manière dont a été traitée la proposition qui est faite.

Je vais essayer d'être le plus factuel possible car je rappelle que j'étais un potentiel participant à cette sortie du Conseil municipal.

D'abord, pour rester très précis, on parle de deux week-ends qui ont été proposés. Je rappelle que le 27, 28 et 29 septembre il y avait la quinzaine de l'urbanisme avec des événements hyper importants, M. Clémence est lui-même membre de la Commission de l'aménagement donc il ne pouvait pas ignorer que ce week-end-là, quelque part c'est un non-événement qui n'est pas inscrit, la plupart des élus ou des gens qui voulaient s'inscrire à cet événement majeur qu'était la quinzaine de l'urbanisme n'allaient pas partir en déplacement ailleurs qu'à Navazza.

Mme Villarrubia : j'ai une motion d'ordre. Il me semble qu'on est censé avoir une explication sur pourquoi on ne renvoie pas en Commission des finances et pourquoi on souhaite le voter sur le siège. Alors je ne comprends pas tout le débat qui est en train d'être présenté déjà par M. Haas. Je veux bien l'entendre mais pour autant que l'on ait voté que l'on discute cela sur le siège. C'est une question de procédure.

M. Clémence : vous avez raison Mme Villarrubia. M. Haas je vous prie d'être vraiment sur l'objet qui consiste à nous expliquer pourquoi c'est important de décider de discuter ce soir en plénière plutôt qu'en commission.

M. Haas : je vais être encore plus synthétique, mais c'était déjà ma première idée, je vous rassure, je ne voulais pas faire un débat. J'estime que quand on propose deux dates sur lesquelles une quinzaine de l'urbanisme et l'autre week-end les 25 ans de la Virgule. Donc se retrouver au 31 juillet avec un bilan de pas d'inscrits et de décider....

M. Clémence : ...on ne fait pas de débat, vous devez nous expliquer pourquoi c'est important de le discuter ce soir.

M. Haas : je ne souhaite pas le renvoyer en commission car pour moi cela n'est pas un objet. Quand on a une somme qui n'a pas été dépensée, c'est un non-dépensé et on n'en parle plus. Et on ne fait pas cavalier seul pour le proposer comme cela, et on l'apprend en plus par les médias.

M. Clémence : d'accord, donc on ne comprend pas vraiment pourquoi il est urgent de le voter ce soir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

M. Bonfanti : pour clarifier les choses, il me semble que quand M. Clémence a proposé la date sur la quinzaine de l'urbanisme, on n'avait pas encore donné les dates pour la quinzaine.

M. Clémence : si plus personne ne souhaite prendre la parole sur la proposition de discussion immédiate ou de renvoyer en Commission des finances, je vous propose d'opposer les deux.

Celles et ceux qui préfèrent la discussion immédiate veuillent bien lever la main (20 oui).

Celles et ceux qui préfèrent renvoyer à la Commission des finances (12 oui).

Avec 20 oui pour la discussion immédiate et 12 oui pour le renvoi en Commission des finances, nous allons discuter immédiatement de ce sujet. J'ouvre les débats.

M. Aeschbacher : ce soir, nous sommes saisis d'un projet de délibération du Conseil municipal. C'est une première dans ce Conseil, tout comme les raisons qui ont mené à son dépôt, à savoir l'annulation de notre course.

Il nous semble important de rappeler ici le fondement de ces courses. Ces courses annuelles dont la destination est fixée par le Président, sont motivées par la volonté de créer une certaine cohésion, non seulement avec les élus, mais aussi avec les différents cadres de l'administration municipale. Elles permettent de se retrouver en dehors de toute préoccupation politique, dans un cadre plus détendu et moins formel, afin d'échanger sur des sujets communaux.

Or, depuis quelque temps, ces sorties des conseils municipaux sont devenues soudainement source d'intérêt de nos médias pour des raisons aussi diverses que variées allant de la problématique climatique à l'usage des deniers publics.

Or si nous nous retrouvons ce soir à parler de cette fameuse sortie de notre Conseil, ce n'est nullement en raison de préoccupations environnementales, comme cela a été le cas notamment à Carouge, dès lors que le moyen de transport sélectionné était le train, ni comme cela a été affirmé sur Léman bleu, à un conflit politique avec les élections communales en toile de fond.

En effet, comment est-il possible d'affirmer cela, alors même que parmi les élus inscrits à cette course, il n'y en avait aucun du groupe politique de notre Président. Donc, sauf à prétendre qu'il existe un conflit politique au sein du parti socialiste de Lancy, ce que nous ne nous aventurerons pas à faire, les causes dénoncées sont parfaitement erronées.

Par ailleurs, quand le Président de ce Conseil affirme également sur Léman bleu que lorsqu'il s'agit et je cite : « pour le PLR d'envoyer le Conseil municipal à Paris, notamment au Lido et au Train bleu, avec l'argent des Lancéens, cela ne nous pose aucun problème », donnant ainsi l'impression d'une prise de conscience de sa part, il oublie qu'il a non seulement participé à ladite course, mais aussi à toutes celles de cette législature, à l'exception de 2017 et naturellement de celle qui nous occupe ce soir.

Non, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, ce qui fait que nous devons traiter cette délibération ce soir, c'est uniquement le dépôt d'un projet purement démagogique et électoraliste afin de permettre à son auteur de garder la face en allumant un contre-feu. Il n'est pas acceptable de prendre en otage ce Conseil en jouant sur la fibre sociale des familles précarisées de Lancy et en affirmant que comme cette somme n'a pas été dépensée, alors il faut absolument l'allouer aux plus démunis de notre commune.

Nous tenons à rappeler que notre commune alloue déjà un important budget au social et que s'il existe une problématique qui nous aurait échappée, alors les élus de ce Conseil ont tout loisir d'intervenir en commission afin de demander que le sujet soit traité, avec des éléments

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

factuels et concrets, et non pas comme ce soir avec des assertions démagogiques. Vous comprendrez donc que le PLR refusera ce projet de délibération.

M. Haas : je suis presque dans le domaine de la déception parce que je ne comprends pas : d'accord on se loupe sur la planification, il y a un constat qui est un peu désolant, mais que derrière, peut-être que cela vaudrait la peine aussi, je ne veux pas entrer dans certaines polémiques, mais cela vaut la peine quand on échoue dans l'organisation de quelque chose, de faire un peu d'introspection personnelle, et de se demander pourquoi finalement au-delà des dates, après peut-être de faire une recherche de proposition ou de se dire : qu'est-ce qui ne joue pas, qu'est-ce qu'on pourrait faire, non ; et là je tombe de ma chaise quand je vous vois sur Léman bleu et que j'apprends cette histoire, sans qu'il n'y ait eu aucune concertation, aucun échange dans cet hémicycle. Cela pour moi, c'est vouloir récupérer quelque chose qui n'a pas joué pour clairement un peu se donner bonne conscience. C'est un peu larmoyant, avec quels critères, traiter toute la suite de ce que vous proposez, c'est comme si les autres n'auraient pas pu penser à quelque chose comme cela.

Moi, cela me déçoit particulièrement et je trouve qu'avec cette mesure, vous n'allez pas participer au réchauffement du climat dans cet hémicycle.

Pour finir sur une note positive, car j'ai des valeurs liées à mon parti, j'ai un super article que j'aimerais vous remettre officiellement, dans le Temps du 28 octobre, il y a une page complète sur Lyon Confluence et les synergies possibles. Je vous propose que l'on invite le conférencier qui aurait intéressé les Municipaux sur ce qu'il est possible de faire ou pas.

M. Maugué : mes préopinants ont décidé de placer ce débat sur le terrain de l'émotionnel, moi je trouve que le projet de délibération est très explicite, très bien rédigé, il n'y a pas d'émotionnel là-dedans, il y a simplement un constat : deux propositions avaient été faites, Grenoble et Lyon, cela ne semble pas avoir emporté l'enthousiasme suffisant, il y a aussi des questions de dates et de disponibilités, ma foi, on est arrivé à un constat qu'on arrivait pas à dépenser cette somme, je rappelle qu'il s'agit de Fr. 27'000.--, on est là en train de faire un débat comme si on était en train de faire une récupération politique par rapport à une problématique - je ne sais pas -, à vous entendre on a le sentiment qu'il y a une sorte de boycott, parce qu'on est en campagne pré-électorale – je vous retourne l'argument – parce que le PS organisait quelque chose à Grenoble et à Lyon.

Je dois dire que l'on ne va pas s'éterniser sur ce sujet, c'est une proposition qui me semble intéressante, généreuse, en plus elle est réfléchie, il y a un certain nombre de références à des textes, centre d'analyse des inégalités à Genève, des problématiques que l'on rencontre en particulier à Lancy, par rapport à la possibilité de prendre des vacances. Je pense que c'est un geste généreux, intéressant, encore une fois c'est Fr. 27'000.--, je ne comprends pas que cela suscite une telle émotion dans cet hémicycle.

M. H. Temel : selon les médias, une personne sur cinq n'a même pas l'argent pour aller chez le médecin. Donc, tout le monde n'a pas le même pouvoir d'achat. Je trouve cette idée très intéressante pour la famille, parce qu'il y a des familles qui peut-être depuis 10 ans ne sont jamais parties en vacances. Les gens qui ont de l'argent pensent que tout le monde peut faire la même chose.

Mme Gachet Creffield : pour sortir de la partie totalement émotionnelle, je souhaiterais rappeler un cadre. Il y a effectivement une somme de Fr. 27'000.— qui n'a pas été dépensée sur 2019. Dès lors que le parti socialiste pense qu'il y a un besoin de subventionner des vacances pour les familles défavorisées, mettez une ligne au budget pour 2020, reprenez cela lors du débat de la présentation du budget 2020 et cette somme n'est pas dépensée sur 2019. Comme

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

cela on clôt le débat ce soir et on reprend cette thématique aux finances et au social et on a le temps d'en parler sereinement.

M. Maugué : c'est bien pour cela qu'on a demandé un renvoi en commission, c'est bien pour pouvoir discuter de cette somme et peut-être de fixer par la suite régulièrement un poste au budget pour perpétuer cette dépense.

Mme Gachet Creffield : ce n'est en aucun cas ce que j'ai dit. J'ai dit que ce soir on refuse cette proposition puisque la somme de Fr. 27'000.— allouée au voyage ne sera pas dépensée. Et si le parti socialiste souhaite que l'on reprenne cette question par rapport à la possibilité d'offrir des vacances aux Lancéens défavorisés, reprenons-là dans un cadre différent, mais pas en lien avec les Fr. 27'000.— qui n'ont pas été utilisés sur 2019.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vais activer l'article 12 de notre règlement qui permet au président de prendre part au débat en remettant la présidence au vice-président qui est absent, donc à M. Dérobert qui est notre Secrétaire, et je reprendrai la présidence au moment du vote final. Pour ceci, je vais prendre le siège de M. Reichenbach pour ne pas m'exprimer depuis le siège de la présidence.

M. Dérobert : je donne la parole à notre Président, Nicolas Clémence.

M. Clémence : il me semblait avoir été le plus factuel et le plus rationnel possible tant dans l'exposé des motifs du projet de délibération que dans l'expression que j'ai pu avoir dans certains médias. Je précise d'entrée, puisque c'est ce qui semble avoir frustré les gens ou peut-être cristallisé certaines émotions, que ce sont les médias qui m'ont contacté et non l'inverse, à la fois Léman bleu et à la fois la RTS qui a souhaité faire un article sur les voyages des conseils municipaux, pas uniquement sur Lancy, c'est ce qu'elle a fait et effectivement on parle de Lancy dans l'article, mais pas dans l'émission radio.

En ce qui concerne Léman bleu, je suis un peu surpris d'entendre M. Aeschbacher, il faut peut-être qu'il révise un peu, les mots qu'il met dans ma bouche, je ne les ai pas prononcés. La polémique sur le boycott qui est mentionné dans le reportage de Léman bleu, c'est le journaliste qui le formule, moi ce que je répons c'est que je n'arrive pas à le déterminer et que les seuls éléments que j'ai, ce sont les réponses des conseillères et des conseillers et des autres personnes qui ont été invitées à ce voyage, comme quoi il y avait des impossibilités d'agenda. J'entends très bien que cela peut être un couac de ma part, en l'occurrence j'ai proposé une première date au Conseil administratif qui n'était pas disponible, aucun des trois, or cela posait des problèmes pratiques, notamment pour le paiement des restaurants et des hôtels sur place. J'ai proposé une deuxième date qui a été acceptée par le Conseil administratif, mais on n'a eu très peu d'inscrits, j'en ai pris acte, personne n'a écrit ni à moi ni à Mme De Garrini, à ma connaissance en tout cas, que c'était un problème autre qu'un problème d'agenda, cela aurait pu être la destination ou je ne sais quoi, je n'ai pas d'autres éléments pour me déterminer. J'ai décidé de changer de date pour donner une nouvelle chance parce que peut-être qu'on s'était trompé dans ce choix, même résultat. Je ne peux pas en tirer des conséquences autres qu'un nouveau problème d'agenda et c'est ce que j'ai répondu à Léman bleu. Donc, quand on met des mots dans ma bouche en parlant de boycott, c'est faux.

Ensuite, quand j'ai parlé du voyage du PLR, ce n'est pas sur Léman bleu, c'est dans une réponse à un message d'une attaque personnelle de M. Aeschbacher sur les réseaux sociaux. Donc, à nouveau quand on dit que j'ai attaqué le PLR sur Léman bleu, c'est faux.

J'aimerais quand même revenir sur le terrain du rationnel, je dois organiser ce voyage en tant que président, je propose une première date, une deuxième date, une troisième, en l'occurrence deux seulement aux conseillers municipaux, je remarque qu'aucune de ces dates

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

ne rencontre d'adhésion. Peu importe la raison, je n'ai pas de quoi la déterminer, est-ce un boycott, est-ce une question de date, est-ce une question de destination ? Peu importe, le résultat est que je me retrouve à devoir être contraint d'annuler ce voyage. Comme cela a été dit, c'est une première, et vu que c'est une première, je me trouve dans la situation à devoir réinventer ce que l'on va devoir faire de cette somme qui figurait au budget. Là-dessus m'est venue l'idée – ce n'était pas une récupération politique comme j'ai pu l'entendre, puisque j'y ai été contraint – je n'ai pas annulé ce voyage d'entrée de jeu en me disant : on va en faire autre chose, j'ai été contraint par l'annulation du voyage qui était elle-même un corolaire de la non inscription.

Finalement, je me retrouve avec cette décision et j'imagine ce que l'on peut en faire, et là m'est venue l'idée, c'est ce que j'ai souhaité proposer ce soir à votre Conseil, je n'ai pas par démagogie comme j'ai pu le lire quelque part ou par manque d'introspection comme on l'a entendu ce soir, proposé cela à titre personnel pour me faire valoir, je l'ai proposé comme projet à soumettre à la bienveillance de votre Conseil et c'est le Conseil qui, ce soir et sans mon vote, décidera ou non de donner la chance à des familles lancéennes de partir en vacances quand elles n'en ont pas les moyens.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je recède ma place à notre président.

M. Clémence : je vous propose de passer au vote de ce projet de délibération.

Vu l'annulation du voyage du Conseil municipal 2019, due au faible nombre d'inscriptions constaté ;

Vu le montant de Fr. 27'000.-- prévu au budget municipal 2019 pour ce voyage ;

Vu la situation de précarité dans laquelle se trouve de nombreuses familles lancéennes, ne pouvant partir en vacances, faute de moyens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'art.30, al.1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Président du Conseil municipal,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 27'000.-- destiné à offrir des vacances aux familles lancéennes précarisées ;*
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2019, rubrique 3637 ;*
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par l'abrogation de la ligne budgétaire relative au voyage du Conseil municipal, pour un montant équivalent ;*
- 4. De charger le service des affaires sociales d'identifier les familles pouvant prétendre à une telle aide, ponctuelle et non renouvelable, et la répartition budgétaire de cette aide en fonction du nombre de familles concernées, à concurrence du montant octroyé par ce crédit budgétaire supplémentaire ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

5. De réserver ce montant à des voyages strictement réalisés en transports publics, tels que le train, à l'exception notable du transport aérien.

L'arrêté 197-19.10 est refusé par 21 non, 12 oui, 0 abstention.

9) MOTIONS - RESOLUTIONS

a) Motion des groupes des Verts et Socialiste « Pour un plan climat lancéen » (M 001-2019)

Motion : Pour un plan climat lancéen

Considérant :

- Les articles 74 et 89 de la Constitution suisse portant respectivement sur la protection de l'environnement et sur la politique énergétique ;
- La loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ dont le but (art. 1) est de réduire « les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO₂ dues à l'utilisation énergétique des agents fossiles (combustibles et carburants) ; l'objectif est de contribuer à ce que la hausse de la température mondiale soit inférieure à 2 °C » ;
- La souscription de la Suisse aux Accords de Paris sur le climat, et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990 ;
- La décision du Conseil fédéral du 28 août 2019 en faveur de la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- L'art. 158 de la Constitution genevoise qui précise que : « L'Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre » ;
- L'art. 8A de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable fixant comme objectif l'élaboration d'un plan climat cantonal ;
- Le Plan climat cantonal (volets 1 et 2) adoptés par le Conseil d'Etat en 2015 et 2017 ;
- La motion M2520 « Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat » adopté à l'unanimité de la commission de l'environnement et de l'agriculture du Grand Conseil ;
- Les risques que le réchauffement climatique fait encourir à notre qualité de vie ;
- Le rôle primordial des villes dans la lutte contre le dérèglement climatique ;
- La Ville de Zürich qui vise zéro émission fossile en 2030 ;
- Le catalogue de 22 mesures (suppression de la moitié des places de stationnement sur le domaine public, interdiction des voyages en avion pour l'administration, création d'une vaste zone piétonne, etc.) proposé par l'Exécutif de la Ville de Berne ;
- L'étude « Bilan carbone et empreinte écologique de la Ville de Lancy » de 2009 ;
- La Stratégie pour un développement durable de la ville de Lancy ;
- La fiche climat du futur Plan directeur communal de la Ville de Lancy ;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- d'approuver le principe de neutralité carbone d'ici à 2050, avec un objectif de réduction d'au moins 60% des émissions de gaz à effet de serre lancéennes d'ici à 2030 (par rapport à 1990),
- de réaliser un Plan climat communal comportant :
 - o une stratégie de réduction des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire de la commune,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

- *une stratégie d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de la commune,*
- *un catalogue de mesures qui permette à la commune d'atteindre l'objectif ci-dessus,*
- *d'informer régulièrement la population lancéenne des progrès réalisés à cet égard,*
- *de se concerter avec les autres communes et le canton pour chercher à atteindre cet objectif sur l'ensemble du territoire cantonal,*

EXPOSÉ DES MOTIFS

*Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,*

Le réchauffement climatique est aujourd'hui une réalité, qui affecte et affectera toujours davantage notre quotidien si rien n'est fait pour l'endiguer. Seule une action concertée entre les différents niveaux institutionnels et tous les acteurs de la société permettra de réduire l'impact de notre mode de vie et nous adapter à ces changements irréversibles.

Les pays industrialisés, dont la Suisse fait partie, ont une responsabilité particulière dans ce réchauffement, vu qu'ils émettent des gaz à effet de serre de façon industrielle depuis des décennies et qu'ils ont grandement contribué à l'accroissement de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère.

La Suisse a souscrit aux accords de Paris sur le climat en 2015 et s'est engagée à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990. Le Conseil fédéral s'est exprimé en faveur de la neutralité carbone d'ici à 2050 le 28 août 2019, autrement dit l'atteinte de zéro émission nette de gaz à effet de serre en 2050. Cet objectif, loin d'être ambitieux au vu des enjeux et des risques que le réchauffement fait encourir à notre qualité de vie, ne pourra être atteint que si nous tirons toutes et tous à la même corde. Les communes ont également leur rôle à jouer dans cette transition vers une société sans carbone. C'est donc ici et maintenant qu'il faut agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Un plan climat vise à fixer un ensemble de mesures et d'actions stratégiques mettant en œuvre la politique climatique d'une entité publique visant à lutter contre le réchauffement climatique. Le but d'une telle planification est de réduire, sur le plan local, les émissions de gaz à effet de serre et de planifier l'adaptation du territoire communal au changement climatique.

Dans la réalisation de ce plan, les étapes suivantes sont habituellement suivies :

- *réalisation d'un état des lieux (bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal, mesures de lutte contre le réchauffement climatique déjà existantes),*
- *fixation d'objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO₂, suivis d'une liste de mesures à mettre en œuvre,*
- *fixation éventuelle d'indicateurs pour évaluer l'atteinte des objectifs à l'échelle du territoire communal.*

Ce plan peut notamment fixer des objectifs internes à l'administration communale, ou mettre en place des mesures incitatives pour la population et les entreprises.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Mme Captyn : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous avons soumis cette motion pour un plan climat lancéen. On a vu passer assez de rapports du GIEC ces dernières années pour savoir ce qui est menaçant dans le réchauffement climatique, je veux quand même parler d'un certain nombre de conséquences, de manière générale, mais on connaît les conséquences météo, on commence à les ressentir de plus en plus fort chaque été, en particulier avec les périodes de canicules qui deviennent de plus en plus longues, mais aussi de plus en plus chaudes. On connaît les conséquences du réchauffement climatique sur les glaciers, les glaciers commencent à disparaître, à fondre, ils n'ont jamais autant fondu que cet été ; il y a eu une première cérémonie sur le glacier du Pizol qui a disparu, un glacier de moyenne altitude, 2500 mètres, une cérémonie qui a rassemblé des représentants notamment religieux pour dire au revoir à ce glacier, il ne reviendra vraisemblablement plus. On connaît les conséquences sur les océans qui deviennent de plus en plus acides, cela pose des problèmes pour la faune et la flore. On connaît les conséquences sur les risques naturels, sur la couche d'ozone, sur la biodiversité, sur notre économie, sur des potentielles migrations, notamment dues au rehaussement des océans. On connaît les conséquences du réchauffement climatique potentiel sur les conflits et sur la santé. La santé, c'est le problème de la qualité de l'air de plus en plus délicat, le problème des canicules, que j'ai déjà mentionné.

Que faire par rapport au réchauffement climatique ? J'ai envie de dire que l'heure est grave, et le monde politique est saisi de ces nombreuses conséquences et c'est assez délicat car le climat, par définition est une question transversale, qui touche les domaines des émissions de Co2, le gaz à effet de serre, la mobilité, l'habitat, la consommation. Donc c'est assez difficile en fait, comme sujet, de savoir ce qu'il faut faire, il y a beaucoup de choses qui peuvent être réalisées. C'est un domaine très transversal.

A partir de là, comme l'ont d'ailleurs proposé différents niveaux de pouvoirs, les trois que l'on connaît, communal, cantonal et fédéral, de nombreuses décisions politiques ont été prises : dernièrement, près de chez nous, la commune de Versoix a accepté à l'unanimité la réalisation d'un plan de climat communal pour Versoix. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé pertinent de vous proposer la même chose, c'est-à-dire de demander au Conseil administratif qu'il réalise un plan climat communal qui permette de spécifier pour Lancy quelle stratégie on souhaite adopter contre le réchauffement climatique avec des mesures concrètes.

Je vous rappelle que d'après les dernières élections, les élections nationales, la problématique du climat est la première problématique de l'électorat, des votants, des Suisses et des résidents en Suisse. Le climat, le réchauffement climatique est la première zone d'inquiétude de la population et il faut pouvoir y répondre et y répondre de la meilleure manière possible.

Cette motion vous propose effectivement de demander au Conseil administratif un plan climat communal, avec une stratégie, des mesures et aussi une quantification, c'est-à-dire de pouvoir quantifier les baisses d'émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce aux mesures prises.

Je vous arrête tout de suite : ce n'est pas compliqué, la méthodologie existe déjà, le Canton a une méthodologie appliquée car il a d'ores et déjà un plan climat avec un premier et un deuxième volet réalisé depuis 2012 sauf erreur. Donc pour la commune, c'est simple : on reprend le template, on l'applique pour la commune et on peut quantifier les baisses potentielles d'émissions de gaz à effet de serre. Cette motion demande principalement cela.

Elle demande aussi au Conseil administratif d'approuver, comme le Conseil fédéral l'a fait, comme le Grand Conseil genevois vient de le faire, un principe de neutralité carbone d'ici à 2050 et en particulier une baisse des émissions à effet de serre de 60% par rapport à la quantité des gaz à effet de serre de 1990 pour 2030. L'idée est de dire : on baisse de 60% d'ici à 2030 la quantité de Co2.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Il y a peut-être un troisième point qui vous est suggéré, c'est évidemment de proposer une information régulière à la population lancéenne sur ces questions et de se concerter avec les autres communes, de telle sorte qu'on ne puisse évidemment pas revenir de manière la plus concertée possible avec les autres communes à ces objectifs qui ont une priorité absolument fondamentale pour nous aujourd'hui si l'on veut pouvoir s'adapter au réchauffement climatique et nous protéger des conséquences de la trop grande consommation d'énergie fossile ces 150 dernières années.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité des membres présents.

M. Clémence : la proposition du Bureau est de renvoyer à la Commission des travaux puisque c'est lié à l'énergie. Y a-t-il des propositions contraires ?

Mme Villarrubia : on parle ici des émissions de gaz à effet de serre et Co2 du territoire lancéen, pas des bâtiments de l'administration communale. Le plan climat, c'est effectivement de l'énergie parce qu'on chauffe essentiellement au mazout et au gaz, pas que dans les bâtiments de l'administration mais aussi les appartements privés, les villas, etc. Mais la problématique du climat est aussi liée à la mobilité, la façon dont on se déplace et pas seulement quand on part en vacances et que l'on prend EasyJet pour aller à Nice, mais aussi quand on se déplace tous les jours pour aller au travail, pour aller dans nos loisirs qui augmentent aussi de plus en plus en termes de mobilité locale.

Le climat, c'est aussi tout ce que l'on consomme, c'est aussi nos tablettes qui sont consommées à l'étranger et qui émettent ce que l'on appelle de l'énergie grise, du Co2 gris qui est contenu dans tout ce que l'on consomme, etc.

Donc, à mon avis, il me semble beaucoup plus logique de renvoyer cela à la Commission du développement durable, et pourtant je suis présidente de la Commission des travaux, donc je ne prêche pas pour ma paroisse, d'autant plus qu'on a déjà une stratégie développement durable, ce qui nous permettrait d'avoir cette vision territoriale, cette cohérence aussi, parce que quand on parle de climat, on parle de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi d'adaptation, cela veut dire d'adaptation pour les jeunes enfants, pour les personnes âgées, cela veut dire aussi de l'aménagement du territoire. On a la chance à Lancy d'avoir une Commission du développement durable qui peut avoir cette vision globale, qui a d'ailleurs fait un bon travail toutes ces dernières années, donc je propose que l'on renvoie cette motion à la Commission du développement durable.

M. Dérobert : je vais reprendre quelques points qui ont été donnés dans l'exposé des motifs.

M. Clémence : vous ne pouvez vous exprimer que sur le renvoi en commission.

M. Dérobert : j'y viendrai à la fin.

« Le réchauffement climatique est aujourd'hui une réalité, qui affecte et affectera toujours davantage notre quotidien si rien n'est fait pour l'endiguer. Seule une action concertée entre les différents niveaux institutionnels et tous les acteurs de la société permettra de réduire l'impact de notre mode de vie et nous adapter à ces changements irréversibles ». Ce constat, premier paragraphe de l'exposé des motifs, est en effet un fait sur lequel je pense que l'ensemble de notre conseil municipal n'aura rien à redire tant il est admis par tout le monde. Tout comme d'ailleurs la plus grande partie de la suite de cet exposé des motifs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Toujours dans cet exposé des motifs, nous pouvons lire, au sujet du plan climat, le paragraphe suivant :

Dans la réalisation de ce plan, les étapes suivantes sont habituellement suivies :

- *réalisation d'un état des lieux (bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal, mesures de lutte contre le réchauffement climatique déjà existantes),*
- *fixation d'objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO₂, suivis d'une liste de mesures à mettre en œuvre,*
- *fixation éventuelle d'indicateurs pour évaluer l'atteinte des objectifs à l'échelle du territoire communal.*

Il est ensuite fait mention dans les considérants de l'étude « Bilan carbone et empreinte écologique de la Ville de Lancy » réalisée en 2009. Malheureusement, je n'ai pas pu mettre la main sur cette étude, mais il apparaît, à en lire les rapports de l'époque, qu'elle était assez novatrice. Il en ressort quelques questions comme : quelle était la situation de Lancy en 2009 ? Quelle a été l'évolution depuis cette date ? Y a-t-il eu des mises à jour et un suivi de cette étude ?

Des réponses à ces questions nous aurait permis d'avoir un point actuel de la situation et de discuter d'objectifs quantitatifs comme le demande la motion.

Malheureusement, ce n'est pas le cas. Le PLR souhaite cependant aller de l'avant sur ce sujet. Ce qui implique un état des lieux afin de savoir quelles sont les directions à prendre pour atteindre les objectifs fixés par le Canton et la Confédération.

C'est pourquoi nous vous proposons d'amender cette motion comme suit, avant de la voter et de la transmettre au Conseil administratif. Je reviendrai rapidement sur ce petit principe, car normalement nous faisons une motion pour demander au Conseil administratif de travailler – ce n'est pas nous qui travaillons là-dessus - pour qu'il nous ramène quelque chose, sur lequel on ne va pas lui demander de travailler avant même qu'on ait voté la motion. C'est le débat que l'on a à chaque fois. Là on va renvoyer le sujet en commission pour nous-mêmes le travailler mais on n'a pas les compétences, donc le Conseil administratif va travailler sans mandat, autant lui donner directement un mandat pour qu'il revienne avec quelque chose sur lequel on peut avancer. On est beaucoup plus concret dans ce sens-là, on a déjà eu ce sujet plusieurs fois.

M. Clémence : nous avons donc une proposition de renvoi en commission des travaux de la part du Bureau, en commission du développement durable de la part du groupe des Verts et de la part du PLR une proposition de discussion immédiate. Je vous propose d'opposer les trois propositions.

Celles et ceux qui préfèrent le renvoyer en Commission des travaux veuillent bien lever la main.

Une discussion s'engage entre divers conseillers municipaux sur ces propositions de vote.

M. Clémence : nous allons opposer le principe du renvoi en commission au vote sur le siège.

Celles et ceux qui préfèrent renvoyer en commission veuillent bien lever la main (12 oui).

Celles et ceux qui préfèrent un vote sur le siège. Certaines personnes ont voté deux fois.

La séance est suspendue durant 5 minutes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

M. Clémence : nous étions en procédure de vote sur un renvoi en commission ou une discussion immédiate. J'oppose ces deux votes : celles et ceux qui préfèrent un renvoi en commission veulent bien lever la main (12 oui). Celles et ceux qui préfèrent le vote sur le siège (21 oui).

Par 21 pour le vote sur le siège et 12 pour le renvoi en commission, nous allons voter immédiatement et nous procédons à l'ouverture des débats.

M. Dérobert : tel qu'annoncé, je propose d'amender cette motion, à savoir :

- de supprimer le point : *« d'approuver le principe de neutralité carbone d'ici à 2050, avec un objectif de réduction d'au moins 60% des émissions de gaz à effet de serre lancéennes d'ici à 2030 (par rapport à 1990) »* ;
- d'ajouter un point : *« de fournir au Conseil municipal un rapport contenant notamment le coût et les moyens nécessaires à mettre œuvre pour réaliser :*
 - *un bilan carbone et empreinte écologique de la Ville de Lancy*
 - *un Plan climat communal comportant :*
 - *une stratégie de réduction des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire de la commune,*
 - *une stratégie d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de la commune,*
 - *un catalogue de mesures qui permette à la commune d'atteindre l'objectif d'approuver le principe de neutralité carbone d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de gaz avec effet de serre ; »*
- de supprimer le point *« d'informer régulièrement la population lancéenne des progrès réalisés à cet égard »*, puisqu'on demande directement au Conseil administratif de travailler et après seulement on informera de ce qu'il en est, pour l'instant on lui demande de travailler sur les coûts et les moyens à mettre en œuvre ;
- et de garder le point *« de se concerter avec les autres communes et le canton pour chercher à atteindre cet objectif sur l'ensemble du territoire cantonal »*.

M. Haas : dans la motion des Verts, j'ai relevé deux choses, comme on est dans l'urgence, à laquelle on peut tous s'identifier, soyons clair, à des degrés de sensibilité divers, mais il y a une vraie urgence, et en même temps dans l'exposé des motifs, il y a deux choses : « tous tirer à la même corde », et les « mesures incitatives pour la population ».

Comme on va donner le job au Conseil administratif, je vais changer un petit peu mon intervention, on va l'équiper du matériel adéquat pour qu'il bosse vraiment, parce qu'en fait quand on parle de mesures incitatives, et moi j'ai flippé quand j'ai lu le début de la motion en me disant : est-ce que l'on a rien fait ? Je me suis dit : à titre personnel, quelle est ma part aussi puisqu'on doit tous tirer à la même corde ? J'ai apporté un sac à commission, des ampoules longue durée basse température, c'est très important ; quand vous allez chercher des plats à emporter, prenez du verre ; la vaisselle compostable pour vos manifestations, les gobelets qui se recyclent, les sachets poubelle à compost, je ne fais pas la publicité de M. Bonfanti, on reçoit tellement de poubelles qu'on ne sait plus où les mettre.

Toujours est-il que toutes ces petites mesures personnelles – j'ai aussi un sachet en tissu pour les légumes quand vous allez au marché, et ne pas oublier non plus, car je m'étais documenté pour ce soir, je vais les remettre au Conseil administratif, il en fera bon usage, le communiqué de presse et l'extrait du rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), parce que c'est bien d'en parler tout le temps, mais il faut l'avoir ; le livre de Maja Lunde « Une histoire des abeilles », c'est un grand moment et comme on a un apiculteur à

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Lancy, il est vraiment chouette, de Aurélien Barrau Le grand défi de l'humanité, c'est à lire, cela vous bouscule, Jardiner bio en 10 leçons, c'est un condensé du plan directeur communal. Je mets tout cela à disposition du Conseil administratif avec grand plaisir. Et un clin d'œil pour tout le monde, il y a un bouquin qui est une perle de Pierre Rabhi, c'est un agriculteur algérien, un écologiste de la première heure, un homme engagé en politique et son livre s'appelle « La part du colibri », c'est une fable : il y a une forêt en feu, donc on y est, tous les animaux paniquent et un petit colibri passe devant tout le monde, les animaux lui demande ce qu'il fait, parce qu'il a 0,001 ml d'eau dans son bec le colibri et il regarde les animaux, l'éléphant, etc., et leur dit : si chacun met sa micro goutte d'eau, on arrive à éteindre l'incendie.

M. Bonfanti : nous avons pris note des suggestions de M. Haas. Par contre, je suis un peu déçu, vous avez peu de mémoire, en 2015 quand on a fait un flyer pour les élections, c'est moi qui ai présenté la fable du colibri.

M. Haas : alors moi j'ai évolué, aujourd'hui on est dans la concrétisation, c'est la « part » du colibri, ce n'est plus la « fable ».

M. Bonfanti : c'est dommage qu'il vous ait fallu 5 ans.

M. Clémence : on va reprendre l'amendement. La première invite est supprimée et est replacée plus bas.

M. Dérobert : le premier point que j'ajoute, c'est de :

(...)

- *« de fournir au Conseil municipal un rapport contenant notamment le coût et les moyens nécessaires à mettre œuvre pour réaliser :*
 - *un bilan carbone et empreinte écologique de la Ville de Lancy*
 - *un Plan climat communal comportant :*
 - *une stratégie de réduction des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire de la commune,*
 - *une stratégie d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de la commune,*
 - *un catalogue de mesures qui permette à la commune d'atteindre l'objectif d'approuver le principe de neutralité carbone d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de gaz avec effet de serre ; »*

et de garder la concertation.

En gros, j'envoie directement la balle au Conseil administratif pour nous fournir les éléments qui nous permettent de juger où l'on va suite à cette motion. Il n'y a pas de grands changements, on envoie directement là où on doit envoyer le travail, à savoir le Conseil administratif plutôt que le garder chez nous pour discuter de deux-trois phrases, c'est le principe de la chose, être un peu plus efficace et aller un peu plus vite.

M. Bonfanti : pour être certain d'avoir bien saisi, je veux bien demander des devis pour réaliser une étude sur un plan climat. Par contre, c'est l'étude qui va déterminer quelles sont les priorités, les investissements qui seront à réaliser par la commune par la suite. Donc, il faut attendre que l'étude soit réalisée pour que l'on sache par la suite ce que cela implique. Je ne peux pas savoir à l'avance les investissements à réaliser dans la commune si l'étude n'a pas été effectuée. Donc, on est bien d'accord que vous me demandez de chiffrer différentes études.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

M. Dérobert : de revenir avec le maximum d'éléments pour que l'on puisse avancer en connaissance de cause sur où on va mettre les pieds et comment on va mettre les pieds, dans cette direction-là.

M. Bonfanti : on est bien d'accord que je ne pourrai pas chiffrer l'investissement tant que l'étude n'est pas réalisée.

M. Vogel : j'ai une question de clarification pour bien comprendre, il me semble que l'objectif qui est annoncé, les 60% par rapport à 1990, a sauté ?

M. Dérobert : oui, pour une raison très claire, c'est que l'on n'a pas de situation de notre position en 1990, ce qui ne remet absolument pas en question le début de votre phrase qui parle de la neutralité carbone et un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le 60%, le 50%, le 80%, je pense que cela on pourra le déterminer par la suite, mais en effet en 1990 on a aucun état de situation, donc dire que l'on veut -60% par rapport à « on ne sait pas », c'est très compliqué.

M. Vogel : mon but n'est pas forcément de le remettre, mais c'est au moins de dire qu'il faut appliquer des stratégies qui nous permettent de réduire massivement l'empreinte carbone pour qu'on n'ait pas une stratégie qu'on étudie qui soit minimaliste.

M. Dérobert : on peut rajouter « massivement » si vous voulez.

M. Clémence : on prend note de cette proposition.

M. Mathieu : j'ai encore une petite interrogation, c'est par rapport à la nécessité de devoir faire des devis et des budgets par rapport à tout ce que l'on fait, on a une habitude de pratiquer, c'est que l'on vote un budget, M. Lorenzini l'a présenté, après on renvoie des choses au Conseil administratif et le Conseil administratif doit se débrouiller pour que les choses que l'on envoie rentrent dans ce budget. Si cela ne rentre pas dans le budget, il nous fait des demandes supplémentaires, mais je ne vois pas pourquoi chaque fois que l'on va faire des commissions, on va regarder si M. Bonfanti a Fr. 5.50 dans le porte-monnaie.

Moi, je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui a été dit et je le voterai volontiers. Je trouve cette histoire de demande de coût, si cela rentre dans le budget 2020 de la Ville de Lancy, on laisse le Conseil administratif faire sa politique.

M. Dérobert : les coûts et moyens, parce qu'il pourrait y avoir l'engagement d'une personne par exemple en relation avec cette demande.

M. Bonfanti : c'est l'occasion de dire qu'effectivement nous avons des lignes au budget de fonctionnement et nous avons des lignes qui sont dédiées à des études de ce type. Après on réalisera l'étude et si cette étude demande d'engager du monde pour réaliser les investissements futurs, évidemment que l'on repassera auprès de vous pour savoir si vous êtes d'accord ou pas.

Mme Villarrubia : en principe quand on demande un plan climat, on demande des mesures et si l'on veut que cela se passe, on met toujours un budget à côté, on estime les coûts, ce que cela va nécessiter en termes de fonctionnement, d'investissements, etc. Maintenant si l'on veut prendre les choses par l'autre bout de la loupe et dire : on va calculer ce qu'il nous faut pour un plan climat, je suis d'accord puisque de toute façon pour pouvoir calculer les coûts, on va devoir identifier les mesures. Ce que je trouve intéressant, c'est de se dire que par rapport au bilan 2009, où en est-on aujourd'hui ? Cela c'est intéressant, vous pouvez faire l'impasse mais ce n'est pas le but, cela ne va rien changer.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

M. Clémence : est-ce que vous avez besoin que l'on relise l'amendement ou est-ce que vous êtes au clair avec ? On va donc rajouter sur proposition de M. Vogel sur la dernière invite qui consiste à demander de fournir au Conseil municipal un rapport et notamment de réaliser un plan climat communal avec un catalogue de mesures qui permette à la commune d'atteindre l'objectif d'approuver le principe de neutralité carbone d'ici à 2050 avec un objectif de réduction massive des émissions de gaz à effet de serre.

Je vous propose de passer au vote de l'amendement.

La proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Clémence : je passe au vote de la motion amendée.

Considérant :

- *Les articles 74 et 89 de la Constitution suisse portant respectivement sur la protection de l'environnement et sur la politique énergétique ;*
- *La loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ dont le but (art. 1) est de réduire « les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO₂ dues à l'utilisation énergétique des agents fossiles (combustibles et carburants) ; l'objectif est de contribuer à ce que la hausse de la température mondiale soit inférieure à 2 °C » ;*
- *La souscription de la Suisse aux Accords de Paris sur le climat, et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990 ;*
- *La décision du Conseil fédéral du 28 août 2019 en faveur de la neutralité carbone d'ici 2050 ;*
- *L'art. 158 de la Constitution genevoise qui précise que : « L'Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre » ;*
- *L'art. 8A de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable fixant comme objectif l'élaboration d'un plan climat cantonal ;*
- *Le Plan climat cantonal (volets 1 et 2) adoptés par le Conseil d'Etat en 2015 et 2017 ;*
- *La motion M2520 « Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat » adopté à l'unanimité de la commission de l'environnement et de l'agriculture du Grand Conseil ;*
- *Les risques que le réchauffement climatique fait encourir à notre qualité de vie ;*
- *Le rôle primordial des villes dans la lutte contre le dérèglement climatique ;*
- *La Ville de Zürich qui vise zéro émission fossile en 2030 ;*
- *Le catalogue de 22 mesures (suppression de la moitié des places de stationnement sur le domaine public, interdiction des voyages en avion pour l'administration, création d'une vaste zone piétonne, etc.) proposé par l'Exécutif de la Ville de Berne ;*
- *L'étude « Bilan carbone et empreinte écologique de la Ville de Lancy » de 2009 ;*
- *La Stratégie pour un développement durable de la ville de Lancy ;*
- *La fiche climat du futur Plan directeur communal de la Ville de Lancy ;*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

- *de fournir au Conseil municipal un rapport contenant notamment le coût et les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour réaliser :*
 - *un bilan carbone et empreinte écologique de la Ville de Lancy*
 - *de réaliser un Plan climat communal comportant :*
 - o *une stratégie de réduction des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire de la commune,*
 - o *une stratégie d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de la commune,*
 - o *un catalogue de mesures qui permette à la commune d'atteindre l'objectif d'approuver le principe de neutralité carbone d'ici à 2050, avec un objectif de réduction massive des émissions de gaz avec effet de serre ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

- *de se concerter avec les autres communes et le canton pour chercher à atteindre cet objectif sur l'ensemble du territoire cantonal.*

La motion amendée est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Résolution des groupes PLR et PDC « Oui, à une modification de zone de qualité au Pont-Rouge / chemin des Vignes » (R002-2019)

=====
Considérant le plan directeur communal de Lancy 2008, qui identifie ce secteur mettant en réseau des entités paysagères majeures reliant le parc Bernasconi situé au sud avec le parc Chuit situé au nord, sans densification urbaine;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Lancy a refusé à l'unanimité la modification de zone lors de sa séance du 30 mars 2017;

Considérant que la disparition du parc prévu dans la zone de l'Adret en raison de la construction d'une école à sa place diminue fortement les zones de verdure dans cette région;

Considérant la volonté de l'Association des intérêts Pont Rouge Vignes de proposer un projet intégrant la préservation et la prolongation du Vallon de l'Aire ainsi que la création d'un passage sur des parcelles privées afin de favoriser la mobilité douce;

Considérant que le plan directeur communal 2018 reconnaît cette zone de villas comme un secteur à enjeux pour les liaisons écologiques et comme un secteur de liaisons environnementales à développer;

Par ces motifs, le Conseil municipal

- 1. Déclare soutenir la démarche de l'association des intérêts Pont Rouge Vignes;*
- 2. Invite la commission de l'aménagement du territoire du Grand-Conseil à préviser défavorablement le PL 12162;*
- 3. Invite la commission de l'aménagement du territoire du Grand-Conseil à soutenir la proposition émanant de l'association des intérêts Pont Rouge Vignes.*

M. Aeschbacher : je vais être relativement bref, l'exposé des motifs étant connu. J'aimerais rappeler que ce Conseil, le 30 mars 2017, a refusé à l'unanimité cette modification de zone. Nous avons reçu lors du dernier Conseil municipal un courrier des habitants de ce quartier qui faisaient une proposition allant dans le sens de conserver plus de verdure dans cette zone, notamment en raison du fait qu'on va devoir laisser tomber la zone de verdure de l'Adret pour construire une école.

Donc on trouvait intéressant de remettre une couche auprès du Grand Conseil, même si ce sujet est à l'ordre du jour des séances d'aujourd'hui et de demain, comme vous le savez l'avantage du Grand Conseil sur nous, c'est qu'il ne traite pas les objets à l'ordre du jour selon ce qui est déposé, donc ces sujets ne seront pas traités ni aujourd'hui, ni demain.

Si on arrive à voter ce soir cette résolution également à l'unanimité, on pourra l'envoyer demain directement à la Commission de l'aménagement du Grand Conseil, qui sera peut-être obligé de revoir sa position.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière de cette résolution.

L'entrée en matière de la résolution est acceptée à l'unanimité.

M. Clémence : j'ouvre les débats. Le Bureau ne s'est pas prononcé sur un renvoi en commission car elle est arrivée après la séance du Bureau.

M. Mathieu : en la lisant, les Verts sont très favorables à cette résolution, mais chat échaudé craint l'eau froide et il nous semble que le Canton s'assesse souvent sur nos décisions, différents partis ici l'ont assez exprimé.

Il nous semble que dans ce cas-là, il y a une façon extrêmement pragmatique d'aider la population locale et de sauver le vallon de l'Aire, de donner un parc qui donnera un poumon de verdure aux gens de l'Adret et de pouvoir dialoguer avec les propriétaires des villas autour.

La proposition des Verts est la suivante : on renvoie cette résolution à la Commission de l'aménagement qui étudie la possibilité d'acheter les parcelles de la Ville de Genève et de la FPLC, donc les parcelles 2013 et 2014, et ensuite la Ville de Lancy a le couteau par le manche, peu importe ce qui se passe sur le quartier, que le terrain soit déclassé ou pas, mais on continue selon les termes de la résolution parce qu'on proclame aussi que nous voulons un parc public là, qui est tout à fait souhaitable d'avoir là-bas vu qu'il y aura le passage sous la route du Grand-Lancy qui permettra aux gens de l'Adret d'y aller. Là, il nous semble, mais on peut se tromper, qu'on arrive si l'achat est possible à avoir le beurre et l'argent du beurre.

M. Aeschbacher : je comprends la démarche, mais on pourrait faire quelque chose de parallèle, c'est-à-dire : voter cette résolution et l'envoyer au Grand Conseil, vu que c'est à l'ordre du jour, rien n'empêche que la Commission de l'aménagement se saisisse de la problématique ou de l'idée d'acquérir – je pense que vous pensez aux Fr. 2 millions de ligne budgétaire – qu'on se positionne par rapport à cela pour l'achat.

Mais, le message, je pense que vous avez raison, quoique je vous rappelle que concernant notre résolution sur la gare de Lancy-Pont-Rouge, on a gagné et le Canton a perdu.

Je propose de voter sur le siège quand même également à l'unanimité, ce qui nous permet d'envoyer demain à la Commission de l'aménagement du territoire du Grand Conseil, comme il est indiqué, notre prise de position. Rien n'empêche, et là la balle est dans le camp du Conseil administratif, que celui-ci revienne rapidement à la Commission de l'aménagement du territoire et nous dire s'il est possible ou pas et à quel coût d'acquérir ne serait-ce qu'une parcelle dans cette région où effectivement cela nous permettra de participer le cas échéant aux aménagements voulus ou non par le Canton.

M. Bonfanti : évidemment que l'on peut acheter du terrain, il suffit d'entrer en négociation avec les propriétaires et regarder s'ils sont enclins à vendre leur terrain. Après, je noterai quand même deux éléments, c'est qu'actuellement on est en zone villas, donc le prix en zone villas n'est pas tout à fait le même qu'en zone de développement, mais si j'ai bien compris, l'association souhaite que ce parc se développe en zone villas.

M. Haas : j'aimerais juste ajouter qu'il y a cette urgence de calendrier par rapport à cette résolution et après, en tant que président de la Commission de l'aménagement, de toute façon indirectement ces modifications de zone et le développement de tout ce secteur, ce sont des choses qu'on aborde et qui font déjà l'objet de fiche ou de plan sécurisé. Rien n'empêche de le traiter naturellement en Commission de l'aménagement, mais faire ce vote ce soir par rapport à la temporalité, et de donner aussi, je rappelle que c'était la position de tout le monde quand

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

on avait fait ce refus unanime à l'époque, un signe politique fort qu'on en a un peu ras-le-bol d'une certaine forme de densification à certains endroits, on doit sauvegarder ce poumon de verdure qui est là et c'est aussi un signal pour les habitants du quartier.

M. Bonfanti : il est un peu fort de parler d'urgence dans la mesure où ce point est très loin à l'ordre du jour du Grand Conseil, c'est-à-dire qu'il ne sera pas étudié avant plusieurs mois, voire plus d'une année.

M. Mathieu : j'ai oublié une chose, c'est que le geste qui est fait par les habitants et propriétaires là-bas me semble assez sympathique d'essayer de mêler les propriétés privées et les propriétés de la commune pour faire des cheminements, mais je ne sais pas du tout de quoi il s'agit et ce serait bien aussi dans ce cadre qu'ils puissent être auditionnés par la Commission de l'aménagement.

M. Clémence : nous avons une proposition de discussion immédiate et une proposition de renvoi en commission de l'aménagement. Je vous propose de les opposer : celles et ceux qui préfèrent une discussion immédiate veuillent bien lever la main, celles et ceux qui préfèrent un renvoi en commission de l'aménagement.

Par 21 oui pour la discussion immédiate et 12 oui pour le renvoi en commission, nous allons discuter immédiatement de cet objet. J'ouvre les débats. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. Mathieu : je vais quand même proposer l'amendement suivant à cette résolution :

« Par ces motifs, le Conseil municipal

1. Déclare soutenir la démarche de l'association des intérêts Pont Rouge Vignes.
 2. Invite la commission de l'aménagement du territoire du Grand-Conseil à préavisier défavorablement le PL 12162. – J'ai vu dans la loi elle-même, c'est « le Grand Conseil décrète », donc je ne sais pas si on n'a pas meilleur temps de dire « invite le Grand Conseil à refuser », plutôt que « préavisier défavorablement » ;
- « 3. Invite la commission de l'aménagement du territoire du Grand-Conseil à soutenir la proposition émanant de l'association des intérêts Pont Rouge Vignes. »

Et ajouter un quatrième point :

« 4. Invite le Conseil administratif à faire les démarches en vue de l'achat des parcelles 2013 et 2014. »

M. Clémence : si c'est clair pour tout le monde et que personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

M. Clémence : nous passons au vote de la résolution amendée.

Considérant le plan directeur communal de Lancy 2008, qui identifie ce secteur mettant en réseau des entités paysagères majeures reliant le parc Bernasconi situé au sud avec le parc Chuit situé au nord, sans densification urbaine;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Lancy a refusé à l'unanimité la modification de zone lors de sa séance du 30 mars 2017;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Considérant que la disparition du parc prévu dans la zone de l'Adret en raison de la construction d'une école à sa place diminue fortement les zones de verdure dans cette région;

Considérant la volonté de l'Association des intérêts Pont Rouge Vignes de proposer un projet intégrant la préservation et la prolongation du Vallon de l'Aire ainsi que la création d'un passage sur des parcelles privées afin de favoriser la mobilité douce;

Considérant que le plan directeur communal 2018 reconnaît cette zone de villas comme un secteur à enjeux pour les liaisons écologiques et comme un secteur de liaisons environnementales à développer;

Par ces motifs, le Conseil municipal

1. *Déclare soutenir la démarche de l'association des intérêts Pont Rouge Vignes.*
2. *Invite la commission de l'aménagement du territoire du Grand-Conseil à préavisier défavorablement le PL 12162.*
3. *Invite la commission de l'aménagement du territoire du Grand-Conseil à soutenir la proposition émanant de l'association des intérêts Pont Rouge Vignes.*
4. *Invite le Conseil administratif à faire les démarches en vue de l'achat des parcelles 2013 et 2014.*

La résolution amendée est acceptée à l'unanimité.

M. Bonfanti : il n'y pas de renvoi en commission ?

M. Clémence : non, il y a une discussion immédiate et un vote de la résolution avec un amendement qui charge le Conseil administratif d'étudier l'achat de ces parcelles.

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 10) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019
RAPPORTEUR : MME CORINNE GACHET CREFFIELD
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019 -
Rapporteur : MME NANCY RUERAT**

- a) Quartier de l'Adret – Pont-Rouge – Aménagement des chemins des Mérinos et de l'Adret, hors périmètre de la place Pont-Rouge – Crédit d'investissement (Fr. 8'300'000.--)
(187-19.09)**

=====

Mme Gachet Creffield présente le sujet : le projet présente l'aménagement du chemin des Mérinos qui longe les bâtiments déjà construits vers la gare de Lancy Pont Rouge et qui se prolonge le long des voies ferrées jusqu'à la pointe Sud pour remonter le talus afin d'accéder sur une petite place qui sera pavée et embellie d'un arbre, sur l'avenue Eugène-Lance. Ce chemin sera long d'environ 800 mètres et sera dévoué à la mobilité douce, soit aux vélos et aux piétons. Ce chemin sera également emprunté par quelques véhicules des CFF et par les véhicules de la voirie. Ce chemin sera équipé d'un éco-point avec compacteur enterré ainsi que de deux fontaines d'eau potable.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

L'éclairage, sous forme de mâts et de pavés lumineux, est prévu pour égayer les placettes. Il a été pensé en tenant compte de l'ensemble du quartier, de la place de Pont-Rouge et du puissant éclairage des voies CFF. Du mobilier urbain a été prévu qui sera mis le long du chemin et sera identique à celui utilisé sur la place de Pont-Rouge.

Une noue de rétention arborisée et relativement longue est prévue, environ 115 mètres. Elle sera traversée par une passerelle. Cette noue servira à récolter les eaux de surface du chemin et à réguler le rejet d'eau dans les canalisations.

L'aménagement végétal du chemin des Mérinos consiste à créer un grand jardin linéaire avec trois strates de plantations : une strate basse composée de vivaces, une médiane composée d'arbustes et finalement les arbres, à savoir 42 pins sylvestres.

Le chemin de l'Adret sera refait pour être emprunté principalement par les habitants des bâtiments L10 à L13 puisqu'il partira de l'avenue Eugène-Lance pour finir dans la rampe du parking commun qui va desservir les habitants de ces bâtiments. Le chemin ne fait que 3 mètres de large et sera bordé d'un cordon boisé, avec 5 arbres. Cela devrait garantir une vitesse de circulation faible, zone 20km/h.

Un cheminement en direction de l'école sera réalisé par un projet de tiers ainsi que la connexion entre l'extrémité du chemin de l'Adret et le chemin des Mérinos.

L'ensemble du projet a été réalisé avec les projets des tiers afin d'avoir une unité au niveau des revêtements de surface, de l'éclairage, de l'aménagement des placettes et autres surfaces de jeux.

Des places de jeux sont prévues à l'intérieur de chaque îlot d'immeubles, à savoir 4. Il est relevé que le projet global de l'aménagement de la place Lancy Pont-Rouge et des chemins des Mérinos et de l'Adret permettra de voir l'implantation de 74 arbres supplémentaires, plus le remplacement de l'unique qui a été abattu, puisqu'à l'origine cette zone n'avait qu'un seul arbre.

Concernant la cohabitation des piétons et des cyclistes, il est prévu de différencier les surfaces pour inciter les vélos à passer à des endroits définis, de la même manière pour les piétons.

Le crédit d'investissement de Fr. 8'300'000.-- est préavisé favorablement à l'unanimité des commissaires.

Mme Ruerat présente le sujet : ce projet a été réévalué à la hausse, la raison principale est que la surface concernée qui a été cédée à la Ville de Lancy est plus importante que celle initialement présentée au niveau du plan localisé de quartier.

Le prix du m2 est resté presque identique.

Les modalités de financement ont été précisées pour récupérer l'argent dans les différents fonds : il s'agit du fonds intercommunal d'équipement, du fonds intercommunal pour le développement urbain et du fonds intercommunal d'assainissement (FIE, FIDU, FIA).

Le crédit d'investissement complémentaire a été accepté à l'unanimité.

M. Clémence : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

M. Mathieu : les Verts trouvent ce projet tout à fait adéquat et alléchant et vont le voter. Il y a juste un vœu qu'on a sous forme générale, avec tous les équipements extérieurs qui vont pouvoir se passer sur notre commune, c'est d'essayer d'avoir des cheminements et des places les plus absorbants et les plus clairs possibles. Cela fait partie aussi du plan climat et les Lancéens nous en remercie.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

Vu le plan localisé de quartier 29'584 du quartier dit de l'Adret adopté par le Conseil d'Etat le 20 septembre 2010, prévoyant la construction de 15 immeubles de logement et divers équipements ;

Vu la nécessité de réaliser les aménagements extérieurs du futur domaine public communal (chemins des Mérinos et de l'Adret)

Vu que la demande de crédit concerne les aménagements de surface, les infrastructures et les réseaux liés à ces aménagements (voiries, récolte des eaux, noue, végétation, arrosage, mobilier, éclairage) ;

Vu le projet de réalisation de la place Pont-Rouge ;

Vu que l'aménagement du chemin des Mérinos en fera un axe central de mobilité douce et assurera une cohérence sur le parcours depuis le bois de la Bâtie jusqu'à la halte Bachet ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 529'000.-- voté par le Conseil municipal le 24 mars 2016 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 septembre 2019 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 14 octobre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 8'300'000.— (y compris le crédit d'étude de Fr. 529'000.— voté le 24 mars 2016) destiné à l'aménagement des chemins des Mérinos et de l'Adret hors périmètre de la place Pont-Rouge, ainsi qu'à la réalisation d'une noue de rétention ;*
2. *de prendre acte que ce crédit sera partiellement financé par :*
 - *une allocation du fonds intercommunal d'équipement, estimée à Fr. 2'400'000.—*
 - *une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique 7206.6322, estimée à Fr. 975'470.—*
 - *une allocation d'infrastructures du fonds intercommunal pour le développement urbain, estimée à Fr. 482'850.--*
3. *de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir la dépense nette relative à la part de l'aménagement des voiries et espaces publics au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

5. *le cas échéant, d'amortir les dépenses non couvertes par les recettes provenant du FIA au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022 (noue de rétention).*

L'arrêté 187-19.09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

**11) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019 – RAPPORTEUR : MME OLGA VILLARRUBIA**

a) Ajustement des jetons de présence du Conseil municipal dès le 1^{er} janvier 2020 (189-19.09)

=====

Mme Villarrubia présente le sujet : usuellement en fin de législature, le Conseil municipal se penche sur le montant de ses jetons de présence et sur la rémunération du Conseil administratif, pour éventuellement les adapter.

Pendant la séance de commission, les questions ont porté sur le rapport global de plusieurs séances sur un même objet et notamment celui du plan directeur communal, pour lequel le Conseil administratif proposera de le traiter comme le rapport sur le budget.

Il est relevé que les rapports portent parfois uniquement sur un divers et que dans ce cas-là, le montant versé est très généreux. Il en va de même pour les séances du Bureau, qui ne durent qu'une demi-heure. M. Lorenzini rappelle que, pour les jetons de présence, c'est la simplicité qui prévaut, quelle que soit la durée de la séance ou le nombre de points à rapporter. C'est aussi plus simple pour la personne qui tient la comptabilité.

En conclusion, l'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents de la commission.

A titre personnel, je souhaiterais ajouter qu'aujourd'hui on va pouvoir bien rallonger la séance, ce qui compensera d'autres séances.

M. Clémence : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 76 du règlement du Conseil municipal ;

Vu le rapport de la Commission de l'administration et des affaires économiques, séance du 7 octobre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *de fixer dès le 1^{er} janvier 2020 l'indemnité des Conseillers municipaux à :*

Fr. 120.-- pour les séances du Conseil municipal, de commissions et du Bureau

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Fr. 285.-- par demi-journée de participation à des jurys d'architecture

Supplément de :

Fr. 90.-- pour le rapport d'une séance

Fr. 190.-- pour le rapport final des commissions du budget et des comptes

Fr. 140.-- pour le rapporteur qui établit un rapport global de plusieurs séances de commission sur un même objet

Fr. 90.-- pour la présidence d'une séance de commission, du Bureau et du Conseil municipal

Indemnité forfaitaire annuelle :

Fr. 1'200.-- pour le Président du Conseil municipal

2. *de porter les indemnités des Conseillers municipaux sur la rubrique budgétaire 2020 « 01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux » ;*
3. *de porter les jetons de présence des Conseillers municipaux, liés à leur participation à des jurys de concours d'architecture, à charge du compte d'investissement correspondant.*

L'arrêté 189-19.09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

* * * * *

M. Clémence : vu l'heure tardive, je vous propose que nous passions les rapports d'information et de passer directement à nos points finaux. Je mets au vote cette proposition.

Cette proposition est acceptée à la majorité des membres présents.

* * * * *

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

12) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019 – RAPPORTEUR : MME CORINNE GACHET CREFFIELD

Efficienc e énergétique – Présentation du projet SIG-ECO21 Collectivités

Mme Gachet Creffield présente le sujet : la Ville de Lancy est déjà très active en matière énergétique, avec la planification générale en matière de développement durable et deux plans énergétiques qui comprennent d'une part le patrimoine financier et d'autre part le patrimoine administratif. Ces deux plans prévoient toute une série de mesures afin d'atteindre des objectifs à court et moyen terme sur les économies d'énergie que la commune voulait faire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Le processus ECO21 se déroule en plusieurs étapes dont les objectifs sont de privilégier l'efficacité énergétique, de faire des économies d'énergie, de mettre en place des actions en lien avec le plan directeur énergie et de se fonder sur un état des lieux de la commune afin d'établir et de mettre en place un plan d'action.

Concernant le plan d'efficacité énergétique, 11 actions ont été identifiées comme par exemple l'optimisation énergétique des installations techniques pour le patrimoine administratif, des actions portant sur l'éclairage public, ainsi que des actions favorisant le travail avec les différents acteurs du territoire comme par exemple des opérations villas ou des opérations écosociales avec des visites d'un éco-ambassadeur qui fournira des conseils et des programmes d'optimisation de la consommation. Pour chaque action, la commune disposera d'une visibilité complète sur les coûts et les économies réalisées.

La question quant à savoir s'il était possible d'envisager un territoire lancé entièrement non fossile, il est répondu que les résultats de l'étude des sous-sols n'ont pas encore été communiqués et que si la géothermie n'est pas envisageable, il faudra passer par des rénovations de bâtiments. De plus, un gros projet des SIG est la mise en réseau globale des CAD.

13) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 2 OCTOBRE 2019 – RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT

Divers

=====

M. Dérobert présente le sujet : nous avons abordé la lettre de l'association ALMA qui concerne notamment les places de parking et l'abattage d'arbres avec l'arrivée du futur tram.

Le service des travaux nous indique que la problématique est passée dans son service puisqu'une partie des aménagements devra être financée par la commune. Une commission de pilotage, réunissant notamment Lancy, Plan-les-Ouates, Confignon, Perly et Saint-Julien, a eu lieu puisque l'ensemble de ces communes sont touchées par l'arrivée du tram. Le présent Conseil municipal devra prochainement se prononcer sur un budget pour ces aménagements qui leur seront par conséquent soumis.

M. Bonfanti rappelle qu'actuellement plus de 60 places sont localisées sur le chemin des Palettes et que l'objectif du Conseil administratif était en début de législature de préserver seulement une vingtaine de places de stationnement à destination des commerces qui sont sur ce tronçon. Il relève aussi que cette préservation aura un impact sur le réseau routier et que seule une bande cyclable pourra être mise et non une piste cyclable et que des arbres devront être coupés pour pouvoir maintenir ces 20 places de stationnement.

Cette position n'est pas celle qui avait été entérinée par le Conseil municipal lorsque nous avons entériné l'initiative de l'association en 2016 et un commissaire doute que cette réponse puisse convenir aux auteurs dudit texte.

M. Bonfanti précise que la compensation des places est toujours d'actualité. Désormais, il y a la nouvelle loi qui est entrée en vigueur, qui a été votée par le Grand Conseil et qui permet des compensations sur un périmètre plus étendu. Il est donc possible d'imaginer que le parking de l'Espace Palettes puisse jouer le rôle de compensation sur le chemin des Palettes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Il est convenu que ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine Commission de l'aménagement du territoire ou de la prochaine Commission des travaux. Ainsi, le Conseil administratif pourra faire un retour sur la situation, affirmer sa position et éclaircir l'ensemble de ces éléments. Le présent Conseil pourra ainsi se positionner par rapport à cela pour voir si cela correspond à la volonté de l'ALMA ainsi qu'à sa propre volonté et voir si elle souhaite faire quelque chose.

**14) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 9 OCTOBRE 2019 –
RAPPORTEUR : MME JEANNE BENCKER****a) Information suite à la réponse du Conseil administratif à la motion « Lutte contre le plastique »**

=====

Mme Bencker présente le sujet : M. Bonfanti évoque la réponse reçue du Conseil administratif à propos de la motion « Lutte contre le plastique » présentée par les Verts et les Socialistes. L'objectif est de présenter les différents points de cette réponse et de répondre aux questions des commissaires.

Ensuite, il passe la parole à M. Staempfli qui rappelle les mesures opérationnelles déjà engagées par la Ville de Lancy pour diminuer, voire supprimer l'utilisation de plastique à usage unique :

36 ateliers éducatifs ont été organisés auprès des écoles lancéennes concernant la nuisance du plastique, ils vont être renouvelés en 2020 car ils ont eu beaucoup de succès. Les annonces autour de ce thème sont publiées dans le calendrier de la voirie et le Lancéen.

Les verres en plastique ont été interdits dans l'administration lancéenne au profit des verres réutilisables dont l'utilisation a été généralisée aux grandes fêtes communales ainsi que les sacs en plastique pétrole pour les déchets de jardin. Les associations et les privés qui louent les salles communales ont aussi l'interdiction d'utiliser la vaisselle en plastique car les salles communales sont équipées de vaisselles réutilisables. A cet effet, le règlement des salles a été modifié.

Un essai d'utilisation de la vaisselle réutilisable a été effectué lors des fêtes du 1er août et de l'abeille. La commune facture les déchets si le plastique est retrouvé dans les poubelles d'une association.

La commune de Lancy a été la première à distribuer les sacs compostables. Elle effectue un renouvellement de ses cabas SAKATRI qu'elle continue à distribuer gratuitement.

Nomination d'un responsable déchet au niveau du BAM afin qu'un lien étroit soit entretenu entre le Service de l'environnement, le Service des travaux et de l'urbanisme.

Lors d'achats d'objets, la commune tient compte que ce soit des objets réalisés à base de déchets recyclables ou de matériaux durables.

Les mesures qui sont en cours de réflexion :

Réaliser des essais en louant la vaisselle réutilisable lors des manifestations communales.

Participation de la commune au groupe de travail de l'Etat concernant l'utilisation de la vaisselle réutilisable.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Pour les propriétaires des chiens, une mise à disposition de sacs à excréments compostables. Une discussion reste ouverte à ce sujet.

Un système de vaisselle RECIRCLE a été mis en place dans un restaurant lancéen. Les clients reçoivent en échange d'une consigne, une sorte de tupperware qu'ils peuvent amener tous les jours afin d'emporter leur repas. Les capsules de crème, les sachets de sucre, les sets de tables en plastique ont été supprimés ; ce système permet de diminuer les déchets et fonctionne très bien.

Le Canton semble avoir pris conscience de cet enjeu qui apparait clairement dans la nouvelle politique de gestion des déchets. La bonne gestion du plastique et le changement d'habitude s'imposent.

Un commissaire informe que le groupe des Verts est satisfait des mesures présentées et remercie le service de l'environnement et l'exécutif. Il se demande si la taxe au sac va être mise en place dans le Canton.

La nouvelle politique de gestion des déchets ne prévoit pas la taxe au sac, une contribution environnementale pourrait être mise en place par le Grand Conseil. Des mesures injustes contre les communes qui ont bien travaillé.

b) Retour sur la gestion de la vaisselle réutilisable à la fête du 1^{er} Août

=====

Mme Bencker présente le sujet : Le public et les associations étaient très satisfaits de la vaisselle réutilisable. A la demande de certaines associations, une barquette à frites réutilisable sera réalisée prochainement.

Une meilleure communication en plaçant plus de panneaux, et en insistant auprès du speaker pour qu'il transmette le message au public. Un bar à tri serait le bienvenu pour faciliter le retour de la vaisselle à l'autre extrémité du parc Navazza ainsi que des chariots bien adaptés.

La location est un bon compromis. Seulement elle engendre beaucoup de travail. Malgré cela, la commune n'aura pas besoin de plus de personnel. Pour les familles qui apportent leurs repas, il y aura 2 centres de tri pour que le tri soit de qualité et elles auront droit à la vaisselle réutilisable. L'absence de consigne a permis d'éviter de longues files d'attente et éviter aux familles de dépenser. La gratuité vaut la peine d'être maintenue. Les améliorations se feront petit à petit.

Le Conseil administratif explique que la vaisselle réutilisable est pour le moment louée par la commune. Il a été décidé de faire deux années d'expérience et de connaître le retour des autres communes avant de décider ou non d'acheter cette vaisselle.

c) Résultats de la procédure AIMP pour les levées des déchets

=====

Mme Bencker présente le sujet : M. Bonfanti rappelle que le marché a été divisé en trois : les éco-points, la levée porte à porte et enfin le nettoyage des éco-points et la récupération dans les parcs. Les entreprises qui ont gagné ce marché vont être présentées à la commission.

Dès le 1er janvier 2020 la commune devient propriétaire de l'intégralité de son matériel et sera le seul prestataire, ce qui permettra de réduire les flux routiers, d'optimiser les levées,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

d'atteindre un niveau d'éco-efficience maximal, d'améliorer la surveillance et la maintenance des éco-points.

Lot 1 a été attribué à Transvoirie SA, il concerne la levée des déchets.

Lot 2 a été attribué à Serbeco SA, il comprend la levée des éco-points communaux en mode grue.

Lot 3 à Prop SA. Opère la surveillance, la maintenance et l'entretien des éco-points. Une personne en plus sera engagée car les exigences vont être augmentées. Le budget en 2020 sera d'un montant de Fr. 1'950'000.—.

La commune réalise un choix de prestations approprié et justifié et il s'agit pour elle de mener une politique ambitieuse.

Un commissaire demande si Prop est une entreprise genevoise. Le service de l'environnement indique qu'il s'agit d'une succursale de Serbeco qui travaille depuis des années avec la commune de Lancy.

d) Maintenance et entretien des espaces publics, rues et chaussées

=====

Mme Bencker présente le sujet : M. Hasler remercie les Conseillers municipaux d'avoir voté positivement pour l'achat d'une balayeuse. Ensuite il explique le rôle des cantonniers, les capacités et possibilités d'évolution des membres du personnel et les futurs départs en retraite, d'assurer la formation des collaborateurs et favoriser leur identification à la commune. La commune de Lancy n'ayant pas un grand nombre de cantonniers, elle vise à augmenter l'efficacité de son travail tout en limitant l'inconfort du personnel qui peut être dû à la pénibilité des tâches à réaliser et aux conditions climatiques.

e) Divers

=====

Mme Bencker présente le sujet :

Projection de sensibilisation à l'efficience énergétique

Mme BOGENMANN informe que le lancement des visites villas a eu lieu le 15 septembre et que la commune a réalisé 90 inscriptions après une semaine. Le projet Lancy Rénove de sensibilisation auprès des propriétaires d'immeubles a également débuté et la première réunion aura lieu le 12 novembre 2019 à la salle communale du petit Lancy. Il s'agira d'un déjeuner-débat avec les propriétaires, les commissaires sont cordialement invités à y participer. Elle précise que les SIG seront présents lors du déjeuner-débat du 12 novembre 2019.

15) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019 – RAPPORTEUR : MME MONICA DE VECCHI

a) Budget de fonctionnement 2020

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : le budget de fonctionnement du service des affaires sociales est présenté, relevant certaines évolutions dans la gestion des budgets, notamment au niveau

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

des centres de loisirs et des associations. Cela a permis de clarifier certains éléments comme la distinction entre budget de fonctionnement et gestion RH pour les maisons de quartier et terrains d'aventure. On constate également une hausse de Fr. 1'300'000.-- allouée à la petite enfance, en grande partie due à l'ouverture de la crèche Pont-Rouge en août 2020.

Une question est posée à propos de l'Association UrGens, qui ne bénéficie pas de subventions actuellement. M. Renevey explique que la commune soutient cette association par la gratuité du bâtiment et par l'octroi de mandats réguliers. Une augmentation à l'attention du club des aînés est également constatée : cela s'explique par un nombre plus important de participants aux courses organisées par le club des aînés.

Un but à long terme est de cibler différemment les subventions allouées à différentes associations : soutenir particulièrement une association dans un domaine précis, plutôt que de disséminer les subventions dans de nombreuses associations œuvrant pour la même cause. Enfin, l'attribution de Fr. 13'000.-- supplémentaire à l'épicerie solidaire est discutée. Cela correspond à la nécessité d'achats de produits complémentaires aux produits réceptionnés, notamment de la part de la Fondation Partage.

La commission donne un préavis favorable au budget présenté.

b) Tea room Le Temps d'un arrêt – Bilan 2 ans

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : depuis sa création, l'activité du tea-room se poursuit favorablement, continuant, entre autres, à répondre à sa mission de travail de réinsertion et de formation. De nombreux jeunes lancéens ont déjà pu bénéficier de cette opportunité, un maître socio-professionnel stagiaire a également rejoint l'équipe. En dehors des heures d'ouverture habituelles, le tea-room collabore de plus en plus avec différents services et associations lors de fêtes ou de vernissages notamment. Le chiffre d'affaire est en hausse, plus élevé que ce qui avait été projeté. Des questions restent néanmoins ouvertes : le tea-room ne fonctionne pas encore de manière autonome, les horaires d'ouverture seraient peut-être à modifier, le tout sera de trouver un équilibre pour le bon fonctionnement à long terme de ce projet.

c) Rapport de la représentante du Conseil municipal pour le Terrain d'aventure Lancy Voiret (TALV), Mme Monica De Vecchi

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : le Terrain d'aventure Lancy-Voiret continue ses activités bon train, l'équipe d'animateurs est stable et dynamique. Le principe de l'accueil libre est valorisé, les enfants sont accueillis dans un contexte chaleureux et stimulant.

Cette année, le TALV a participé à l'action « Place aux enfants », organisé par le collectif InteRob. Celle-ci avait pour but de proposer un terrain d'aventure aux enfants habitant au centre de Genève sur la plaine de Plainpalais. Cette activité a remporté un beau succès.

Les membres du comité et les animateurs se questionnent actuellement sur l'arrivée de nombreux nouveaux habitants, une hausse de la fréquentation se fait déjà sentir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019**c) Divers**

=====

Mme De Vecchi présente le sujet :

- M. Renevey évoque la collaboration entre Lancy et Plan-les-Ouates au sujet du quartier de la Chapelle-les-Sciers, particulièrement du contrat de quartier. Des idées de projets en faveur de la population, notamment des jeunes émergent, une collaboration entre les services des deux communes commence à prendre forme. Il est relevé qu'il sera important de considérer les éléments budgétaires, comme cela a été fait à Plan-les-Ouates.
- La permanence assurances-maladie aura lieu comme d'habitude en novembre. Cette année, les personnes du service iront à la rencontre de la population, à la maison de quartier du Plateau et à l'Espace Palettes.
- Une première rencontre a eu lieu avec les concierges. Celle-ci a rencontré un vif succès, cela a été une occasion de mettre en valeur le rôle important joué en termes de cohésion sociale et de parler de collaboration avec le service des affaires sociales pour des situations problématiques.

**16) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019 –
RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT****a) RFFA – Effets sur le budget 2020**

=====

Mme Ruerat présente le sujet : il s'agit d'une réforme complexe, mais dont l'impact pour Lancy reste tout à fait supportable.

Pour rappel, la Ville de Lancy avait eu des rentrées fiscales importantes en 2018, mais le budget 2019 avait dû être revu suite à de nouvelles estimations qui avaient été évaluées à la baisse au mois d'octobre.

Les premiers effets concernent les rentrées fiscales, au niveau de l'impôt des personnes morales.

D'après l'administration fiscale, la comparaison entre les comptes 2018 et le budget 2020 dévoile des pertes fiscales à hauteur de 5.8 millions.

D'après les dernières estimations pour 2019, il y aurait une diminution de rentrées fiscales de Fr. 2.8 millions au budget 2020.

Il s'agit d'estimations qui seront affinées lors du bouclage en 2019 et qui permettront de montrer la dégression de l'impôt.

Durant cette séance, les différentes lois ont été abordées concernant les structures d'accueil de la petite enfance, la compensation verticale IFD, l'augmentation de la cotisation paritaire de l'AVS ainsi que la péréquation intercommunale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

Pour conclure, pour les totaux, la comparaison avec les comptes 2018 fait apparaître une perte de Fr. 4.9 millions pour le budget 2020 et un manque à gagner de Fr. 1'125'000.-- par rapport aux estimations de 2019.

De plus, les communes ont la possibilité de présenter un budget déficitaire sur 5 ans, mais la Ville de Lancy souhaite présenter un budget équilibré.

b) Divers

=====

Mme Ruerat présente le sujet : un commissaire a demandé des informations suite aux articles parus dans la presse qui mentionnent une délocalisation partielle de l'entreprise Coty.

M. Lorenzini a expliqué que la direction liée à Wella (produits de coiffure professionnelle) reste à Genève et que les autres partiront à Amsterdam.

A ce jour, le timing de la délocalisation n'est pas encore connu.

Tous ces éléments ont été intégrés dans le cadre du budget et l'impact sera probablement plus important au niveau des personnes physiques, avec les départs à Amsterdam.

Pour terminer, on ne sait pas si l'entreprise va rester dans ce bâtiment ou déménager.

POINTS FINAUX

17) NOMINATION DES PRESIDENCES ET VICE-PRESIDENCES DES LOCAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2020

M. Clémence : y a-t-il des remarques sur les listes qui ont circulé ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote.

La nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2020 est acceptée par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Dérobert : dernièrement, un communiqué écrit émanant de la commune est apparu dans les allées du chemin de Compostelle. Celui-ci indiquait de nouveaux horaires pour la pose et la dépose de la benne pour les objets encombrants. La benne sera donc déposée le matin à 7h30 et reprise le jour même à 16h00 une fois par mois. Bon nombre d'habitants s'en sont émus sur les réseaux sociaux et d'autres m'ont approché pour avoir plus de précisions. Car ce sont les horaires qui posent problème, la majorité de ces personnes étant absente du fait de leurs horaires de travail durant la période où sera déposée la benne. Si on considère la tranquillité des voisins dont il est fait mention dans ce communiqué, voisins qui subissaient des désagréments jusqu'à tard dans la nuit, car les dépôts se faisaient sur deux jours, serait-il quand même possible d'élargir cet horaire jusqu'à par exemple 18h00 afin que les personnes ayant un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

emploi avec des horaires dits ordinaires puissent tout de même bénéficier de cette benne sans devoir prendre congé ?

M. Bonfanti : j'ai constaté effectivement sur les réseaux sociaux que cela avait ému plusieurs personnes habitant la commune dans le quartier de la Chapelle. Je vais voir avec le préposé à la gestion des déchets si on peut trouver des solutions qui soient plus convenables.

* * * * *

M. Clémence : le Conseil administratif a un message à adresser à Mme Glassey qui a démissionné au mois de juin dernier.

Mme Glassey s'approche du Conseil administratif.

M. Bonfanti : chère Virginie, tu as été élue sous la bannière du PDC au printemps 2015, tu as siégé pendant 4 ans au sein de la Commission des travaux avec Stéphane Lorenzini et de la Commission du développement durable avec moi-même. J'ai pu apprécié, j'imagine que tes collègues aussi, toutes tes remarques et suggestions tout au long des séances. Comme la majorité des élus ici, nous avons appris ta décision de démissionner du Conseil municipal cet été. Nous avons été peinés par cette situation car tu es une personne qui est ouverte à la discussion, qui est respectueuse des avis que tu ne partages pas forcément, tu es une personne joyeuse qui a démontré à plusieurs reprises ses compétences dans divers domaines. Le Conseil administratif ainsi que, j'imagine, le Conseil municipal, comprend ta décision et nous souhaitons te témoigner notre gratitude pour le travail que tu as fait et le temps que tu as consacré à l'intérêt commun. Nous espérons te revoir bientôt ici ou lors d'événements dans la commune. Je te remercie pour tout le travail que tu as accompli.

L'assemblée applaudit.

Mme Glassey : je vais quand même vous adresser un petit message. Bonsoir à tout le monde, je ne pouvais pas partir sans un au revoir et un grand merci. J'ai passé ces quatre années à découvrir une belle commune, à apprendre un peu la politique et surtout j'ai eu le bonheur de vous connaître.

J'ai énormément apprécié la palette de pensées et de débats pour apporter du bien-être aux Lancéens et Lancéennes, alors merci à vous tous.

Un énorme merci à nos géniaux conseillers administratifs, qui sont si différents et pourtant si complémentaires. Merci à vous trois pour l'incroyable tâche que vous faites.

Egalement merci à notre chère secrétaire générale, Mme De Garrini, à notre très chère Catherine Aymon, Mme Crisafulli, pour l'ensemble de leur travail, sans oublier nos chefs de service, notamment M. Hasler, M. Kunzi, et l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la commune ainsi qu'à notre journaliste.

Cette expérience a été un vrai bonheur, celui de me sentir sur cette commune chez moi.

Et pour terminer, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne campagne électorale.

Le Conseil administratif remet deux présents à Mme Glassey et l'assemblée applaudit.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

M. Clémence : ceci clôture en beauté notre séance du Conseil municipal et je vous invite à prendre le verre de l'amitié au carnotzet.

La séance est levée à 22h20.

Le Secrétaire :

Thierry Dérobert

Le Président :

Nicolas Clémence

Séance ordinaire du Conseil municipal du 31 octobre 2019

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Joseph Oumarou : cet après-midi, je lisais avec grand intérêt un communiqué de presse émanant du département de la cohésion sociale et de la Chancellerie d'Etat concernant le vote des étrangers, intitulé « Le 15/03, mobilisons-nous ! ». En effet, c'est une bonne nouvelle de voir le Canton se bouger pour le vote des étrangers. Il est indiqué que – je cite : « (...) un défi citoyen sera lancé (...) porté par des associations d'habitants, des maisons de quartier ou des communes (...) ». Ma question est la suivante : la commune va-t-elle proposer un défi citoyen à Lancy, comme prévu par le département de la cohésion sociale ?

M. Perrenoud : pour continuer à surfer sur la vague verte, ce soir le vert me va très bien, je n'ai aucun problème par rapport à cela. M. Bonfanti, la moitié de l'Europe a procédé à une extinction nocturne des lumières un soir le mois passé, Lancy a participé largement sauf Lancy Nord, car l'avenue des Grandes-Communes n'a pas été éteinte. Ma question est la suivante : si cela se reproduit allez-vous tout mettre en œuvre pour que ces lumières soient aussi éteintes et que les étoiles puissent aussi être admirées par les habitants de Lancy Nord ?

M. Bonfanti : je vais me renseigner auprès des SIG pour savoir pour quelle raison l'éclairage est resté allumé.

M. Renevey : c'est vrai que le département de la cohésion sociale a prévu une campagne pour l'intégration des étrangers, notamment par le droit de vote, ainsi que nous l'avons vu lors des élections précédentes. Le département a écrit aux communes pour savoir si elles étaient partie prenante. La Ville de Lancy réfléchissait aussi de son côté à une possibilité de ce genre et donc nous avons répondu positivement. Il est prévu une séance d'information avec le conseiller d'Etat en charge, Thierry Apothéloz, qui aura lieu à Lancy pour justement pousser les étrangers à s'investir dans la politique communale et nous allons prendre contact avec les différents partis politiques pour voir les modalités, mais en tout cas il est prévu une information et quelques explications pour pousser les gens à s'impliquer dans la vie communale.